



# Bulletin municipal d'ARETTE



L'année 2020 aura été marquée par la COVID. La cérémonie du tribut des trois vaches un temps menacée aura finalement eu lieu dans des conditions très particulières.

## Janvier 2021 - Bulletin N°20

## Sommaire

<i>Editorial</i> .....	3
<i>Les différentes séances du Conseil Municipal</i> .....	4
• Séance du 28 février 2020 (résumé).....	4
• Séance du 26 mai 2020 (résumé).....	5
• Séance du 19 juin 2020 (résumé).....	6
• Séance du 28 août 2020 (résumé).....	10
• Séance du 23 octobre 2020 (résumé).....	11
• Séance du 18 décembre 2020 (résumé).....	13
<i>Présentation du Conseil Municipal 2020-2026</i> .....	14
<i>Composition des différentes commissions</i> .....	15
<i>Représentants du Conseil Municipal aux organismes extérieurs</i> .....	16
<i>Le Syndicat Mixte de la Pierre St-Martin</i> .....	17
<i>La vie communale</i> .....	19
• <i>La belle éloquence des bancs publics du village</i> .....	20
• <i>La rue Henri Pélisson inaugurée</i> .....	20
• <i>Un livre sur Arette, un village dans la grande Guerre</i> .....	21
• <i>Franc succès du concert « Génération Que Quio »</i> .....	21
• <i>Gracieuse Mirassou, la doyenne des Arettois(es)</i> .....	22
• <i>Les 100 ans de la naissance de Pierre Aristouy</i> .....	22
• <i>Des mousquetaires en pleine lumière</i> .....	23
• <i>Franc succès pour la 19ème édition des « nabéras »</i> .....	23
• <i>La crise sanitaire Covid</i> .....	24
• <i>Arette et le Pays d'Art et d'Histoire</i> .....	25
• <i>Bilan des travaux de voirie 2020</i> .....	26
• <i>Bientôt un réseau de chaleur à Arette</i> .....	26
• <i>D'importants travaux pastoraux pour les zones intermédiaires</i> .....	27
• <i>L'excellence de nos fromages de nouveau primée</i> .....	28
• <i>Plan Communal de Sauvegarde et téléalerte, deux outils pour la sécurité</i> .....	29
• <i>Camping municipal : une année que nous n'oublierons pas</i> .....	29
• <i>La mise aux normes de l'adressage</i> .....	33
• <i>Personnel communal : des départs et des arrivées</i> .....	31
<i>La vie associative</i> .....	33
• <i>Barétous Solidarité</i> .....	34
• <i>Association de Recherche Spéléo Internationale de la Pierre (ARSIP)</i> .....	35
• <i>La belle action de l'AAPPMA</i> .....	36
• <i>Section Patrimoine du Barétous</i> .....	36
• <i>ASB Montagne et Escalade</i> .....	36
<i>Informations pratiques</i> .....	40

# Editorial

Laissant sans aucun regret derrière nous 2020, nous entrons dans une année que nous souhaitons bien plus heureuse et qui, espérons-le nous permettra de tourner définitivement la page Covid.

Comme vous le lirez dans ce nouveau numéro du bulletin municipal, si cette pandémie n'a pas épargné notre économie, en particulier nos bars restaurants et toutes les professions ayant un rapport avec les sports d'hiver, force est de reconnaître cependant qu'elle n'aura que peu concerné, jusqu'à présent, notre population. Malgré tout, la seconde vague aura, comme partout en France, infecté quelques Arettois dont certains auront été très affaiblis par cette sournoise maladie.

A propos de population, les données du recensement réalisé en 2018 sont, depuis ce 1<sup>er</sup> Janvier, consultables sur le site de l'INSEE. Ces données nous apprennent qu'avec **1074 habitants** Arette connaît une légère hausse (+17 habitants) par rapport à 2017. C'est peu mais, à l'heure où bien des communes rurales continuent de perdre des habitants, ce résultat est une bonne nouvelle. Il est sans doute dû à une attractivité confirmée par le dynamisme de notre marché immobilier de ces derniers mois. Car, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, le premier confinement aura amené un regard plus bienveillant des citadins à l'égard du monde rural et en particulier de la montagne, impression confirmée par un **afflux de touristes nettement à la hausse cet été**.

Faut-il pour autant se reposer sur ces modestes lauriers ? Ce n'est évidemment pas l'intention de la nouvelle équipe municipale, élue en Mars dernier, et que je vous invite à découvrir pages 14 et 15. Ce Conseil Municipal largement renouvelé, bien qu'ayant connu des débuts inédits, avec notamment des difficultés pour se réunir, n'a rien perdu de son enthousiasme et de son désir de servir. Cela s'est traduit par **un nouvel élan donné cet été aux marchés de nuit**, maintenus à l'heure où la quasi-totalité des manifestations étaient annulées. Ce constat vaut aussi pour les animations culturelles maintenues, dans des conditions qui auraient pu en décourager plus d'un, mais dont les bons chiffres montrent qu'elles font désormais parties du paysage estival d'Arette.

Forts de cette certitude, la municipalité va lancer en 2021, **une étude sur « les sentiers du patrimoine »** pour donner plus de lisibilité et de cohérence aux nombreux circuits thématiques qui existent dans la commune. Ce temps de réflexion doit aussi être le temps de l'appropriation, par le plus grand nombre, des richesses locales que sont la Junte, les mousquetaires ou la spéléologie, thèmes pour le moins originaux que l'on retrouve dans la Maison du Barétous, structure encore trop méconnue des Arettois.

Au-delà de la culture, notre commune possède aussi **un patrimoine naturel des plus remarquable**, largement entretenu par nos agriculteurs qui, bien qu'étant moins nombreux d'années en années, continuent, grâce à leur travail et leurs troupeaux, de maintenir les milieux ouverts évitant ainsi à notre territoire de devenir le royaume de la ronce. Cette réalité est tout à fait vitale pour le tourisme autre pilier de notre économie. A l'heure où la pratique de la marche, sous toutes ses formes, connaît un regain d'intérêt et où les amateurs de raids aux longs cours, sont de plus en plus nombreux, **la reconquête des zones intermédiaires** (page 27) revêt un caractère d'urgence que notre équipe a pris à bras le corps ces derniers mois et entend poursuivre en 2021.

Nous le savons tous, si la nature est généreuse elle sait aussi parfois se montrer capricieuse, comme en attestent les trop nombreuses catastrophes, qui se produisent çà et là et qui finiront inévitablement par nous concerner un jour ou l'autre. Pour en limiter l'impact, notre commune s'est dotée, cette année, d'**un dispositif d'alerte** dont le bulletin d'inscription est à retrouver sur le **nouveau site internet** de la commune **arette64.fr**

Compte tenu de la grande incertitude ambiante, nous vous invitons à le consulter régulièrement car, sans doute, nous faudra-t-il, durant les prochains mois, gérer au plus près des réalités du moment et communiquer de la façon la plus précise possible. Nous le ferons forts de la confiance que vous nous avez témoignée jusqu'ici et assurés de la complémentarité de notre équipe qui me charge de vous souhaiter à tous une **bonne et heureuse année 2021**.

**Pierre Casabonne- Maire d'Arette-**

# Les différentes séances du Conseil Municipal

## Séance du 28 février 2020 (résumé)

Comme chaque année, à pareille époque, Monsieur Noussitou, adjoint aux finances, présente pour la dernière fois aux membres du Conseil Municipal, le **compte administratif 2019 Eau et Assainissement** ainsi arrêté :

<u>Investissements :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses prévues : 803 759,09 € Dépenses réalisées : 460 204,68 € Recettes réalisées : 411 994,24 €	Dépenses prévues : 279 450,73 € Dépenses réalisées : 197 569,13 € Recettes réalisées : 246 343,32 €
Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : - 48 210,44 €	Fonctionnement : + 48 774,18 €
<b>Résultat global de l'exercice : + 563,74 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif Eau et Assainissement tel que présenté.

Le Maire expose ensuite que le règlement de service de l'eau potable adopté par le conseil municipal le 17 décembre 2004 prévoit la possibilité d'un **dégrèvement partiel de la facture d'eau** en cas de fuite après compteur chez l'abonné. En pratique, le dégrèvement qui était appliqué correspond à la moitié de la surconsommation observée par rapport à l'année précédente. Des textes plus récents codifiés dans le code général des collectivités locales précisent les modalités de dégrèvement en cas de fuites. En résumé, ils plafonnent la facture au double de la consommation moyenne des 3 dernières années ou à défaut d'une consommation moyenne de référence locale. Il propose d'aligner les modalités de dégrèvement de la commune d'Arette sur ces dispositions réglementaires et de compléter le règlement à cet effet. Il précise que le dégrèvement concerne aussi la part assainissement pour ceux qui sont desservis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime adopte le projet de complément de règlement de l'eau tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Noussitou présente ensuite le **compte administratif 2019 du Budget Général** ainsi arrêté :

<u>Investissements :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses prévues : 1 015 363,20 € Dépenses réalisées : 809 247,93 € Recettes réalisées : 696 697,84 €	Dépenses prévues : 1 931 349,59 € Dépenses réalisées : 1 376 054,22 € Recettes réalisées : 1 882 416,21 €
Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : - 112 550,09 €	Fonctionnement : + 506 361,99 €
<b>Résultat global de l'exercice : + 393 811,90 €</b>	

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Général tel que ci-dessus.

Monsieur Michel Noussitou présente ensuite le **compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Investissement	Fonctionnement
Néant	Dépenses : 5 414,95 € Recettes : 10 023,94 €
<b>Résultat global de l'exercice : + 4 608,99 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2019 du CCAS.

Monsieur Michel Noussitou présente ensuite le **compte administratif 2019 de la Gestion Pastorale**.

<u>Investissements :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses prévues : 69 000,00 € Dépenses réalisées : 29 911,39 € Recettes réalisées : 18 528,80 €	Dépenses prévues : 117 240,13 € Dépenses réalisées : 64 659,19 € Recettes réalisées : 176 414,98 €
Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : - 11 382,59 €	Fonctionnement : + 111 755,79 €
<b>Résultat global de l'exercice : + 100 373,20 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Gestion Pastorale.

Dans un tout autre domaine, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les enjeux très importants liés au classement de Commune Touristique. Il insiste sur le lien de ce classement avec la classification de l'Office du Tourisme associé et rappelle que celui-ci a été classé en catégorie 2 par arrêté préfectoral en date du 25 avril 2015 pour une durée de 5 ans. Ce classement arrive à son terme. Oûi l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime sollicite le renouvellement du **classement de la Commune d'Arette dans la dénomination « Commune Touristique »**, et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment auprès de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, afin de faire aboutir le renouvellement de ce classement, en lien avec celui de l'Office de Tourisme du Haut Béarn.

## Séance du 26 mai 2020 (résumé)

### Séance principalement consacrée à l'installation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier. La liste « ENSEMBLE POUR ARETTE » conduite par Pierre Casabonne a recueilli 472 suffrages et a obtenu 15 sièges.

**Ont été élus : Monsieur Pierre Casabonne, Madame Marie Pierre Castaings, Monsieur René Garat, Madame Gilberte Noussitou, Monsieur Jean Pierre Traille, Madame Fabienne Couture, Monsieur Jean Camblong, Madame Marie Hélène Tillous, Monsieur Michel Oros, Madame Sandrine Lahore, Monsieur Jérôme Biscay, Madame Ingrid Didier, Monsieur Maxime Libarle, Madame Chantal Salies, Monsieur Clément Camou dit Ambille**

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Monsieur René Garat prend alors la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Monsieur M. Clément Camou dit Ambille, benjamin du Conseil Municipal, comme secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Il est procédé ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. Monsieur René Garat dénombre quinze conseillers présents et constate que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

### Election du Maire

Après que Monsieur Garat ait fait appel à candidature, Pierre Casabonne se porte candidat pour être maire. Le Conseil Municipal procède alors à l'élection du Maire dans les conditions réglementaires. Au premier tour de scrutin Monsieur Pierre Casabonne ayant obtenu quinze voix, est proclamé Maire.

## **Création des postes d'adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2, considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, celui-ci après en avoir délibéré décide la création de 4 postes d'adjoints.

### **Election des adjoints au Maire**

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Une seule liste se présente et après le dépouillement des votes sont proclamés élus, à l'unanimité des 15 votants, dans l'ordre suivant : Mr Garat René, 1er adjoint ; Mme Couture Fabienne, 2ème adjointe ; Mr Camblong Jean, 3ème adjoint ; Mme Castaings Marie Pierre, 4ème adjointe

### **Création d'un poste d'adjoint spécial délégué à la Pierre St Martin**

Monsieur le Maire explique que, sur le fondement de l'article L 2122-3 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut instituer, par délibération motivée, un poste d'adjoint spécial. Considérant que le quartier de La Pierre Saint Martin est situé à plus de 23 kms du bourg, considérant l'intérêt de créer un poste d'Adjoint spécial pour ce quartier éloigné afin de garantir la continuité des services de la Commune et coordonner si nécessaire les opérations de secours telles que prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Arette, approuvé le 14 décembre 2012, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint spécial délégué à La Pierre Saint Martin.

Considérant la vacance de ce poste, le Conseil Municipal procède ensuite à la désignation de cet adjoint qui sera également en charge du tourisme, du suivi de la vie associative et des relations transfrontalières. Est candidat Monsieur Jean-Pierre Traille qui, à l'issue du vote, obtient 15 voix et est donc élu en qualité d'adjoint spécial délégué à la Pierre St Martin en charge également des thématiques évoquées ci-dessus.

## **Séance du 19 juin 2020 (résumé)**

### **Echange de parcelles avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn**

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que le Conseil Départemental envisage, dans le courant de l'été, de débiter les travaux de construction d'un nouveau collège, sur la parcelle n°1620, évoque le mode de chauffage envisagé pour cet établissement. Une étude d'opportunité a conclu à la faisabilité d'un réseau de chaleur bois qui pourrait desservir également l'école primaire et le Centre PEP Honoré Baradat.

Le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), maître d'ouvrage de cette opération, a lancé ces derniers mois un concours d'architectes pour retenir le projet de construction d'une chaufferie à proximité du centre de secours. Afin de ne pas empiéter sur les places de stationnement nécessaires au bon fonctionnement du centre de secours et du futur collège, il a été convenu entre le SDEPA et la Commune d'Arette d'accoler ce futur bâtiment contre le centre de secours.

La parcelle concernée par cette implantation appartenant à la Communauté de Communes du Haut Béarn (CCHB), Monsieur le Maire propose de procéder à un échange de parcelles. Le plan joint à la délibération proposée montre que les surfaces échangées sont strictement équivalentes. La parcelle envisagée pour accueillir la future chaufferie bois étant actuellement occupée par une aire de lavage, Monsieur le Maire s'est engagé auprès des représentants du SDIS à réaliser un ouvrage similaire en remplacement de celui appelé à disparaître.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à engager les démarches nécessaires permettant un échange d'une partie de la parcelle n°1538 avec une partie d'une surface équivalente (77,15 m<sup>2</sup>) de la parcelle n°1536 appartenant à la Communauté de Communes du Haut-Béarn et l'autorise à engager les travaux de construction d'une aire de lavage en remplacement de l'actuelle.

## Projet d'aménagement des sites d'escalade du Pont du Fort et de Lliorry

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement des falaises Pont du Fort et Lliorry. Il indique que les agréments de ces sites ont été renouvelés suite aux travaux de mise en sécurité. Ils pourraient devenir des lieux de pratique adaptés aux besoins des PEP et de la section « montagne » du collège. Des perspectives s'ouvrent désormais sur l'aménagement d'une quarantaine de voies par des bénévoles après dé-végétalisation par une entreprise spécialisée. Ainsi, le site deviendrait l'un des rares espaces du Département à revêtir autant d'atouts : grande variété des voies, fort gradient de difficulté, marche d'approche nulle, espace de pratique jouissant d'un lieu adapté à l'accueil de groupes et visibilité depuis la route. Ce projet pourra être animé par le Comité Territorial 64 de la Fédération Française Montagne Escalade (FFME), qui accompagnera la commune dans le cadre d'un « contrat d'équipement ».

Le budget prévisionnel d'équipement est estimé à 15 062 € TTC, avec un bénévolat valorisé à 5 000 €.

Des subventions d'équipement peuvent être obtenues, notamment du Département et de la Région. Oui le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser l'aménagement des sites d'escalade du Pont du Fort et de Lliorry, demande au Comité Technique 64 de la FFME d'être le porteur du projet pour la commune, autorise le Maire à signer avec la FFME le contrat d'équipement, et de solliciter le maximum de subventions possible, notamment auprès du service Sports de Nature du Département et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

## Achat d'un sanitaire public autonome éco-responsable

Monsieur le Maire présente l'offre de la société Scop-Sa Sanisphère pour la fourniture et l'installation d'un sanitaire autonome éco-responsable, d'un montant de 17 376 € TTC. Ce bâtiment PMR est entièrement équipé et posé par le fabricant. Il met en œuvre la technique du lombricompostage, qui transforme les matières en terreau organique sans ajout de sciure ni raccordement aux réseaux. Il nécessite peu d'entretien quotidien et la maintenance préventive annuelle est gratuite la première année. Le Maire propose au Conseil d'en faire l'acquisition et de l'installer sur le site du Vert à l'œil, afin de répondre à une demande récurrente de la population, avérée d'autant plus nécessaire que la fréquentation de ce lieu est en nette augmentation, notamment par des familles. Oui le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime décide d'acquérir un sanitaire autonome éco-responsable et de le faire installer sur le site du Vert à l'œil, charge le Maire de solliciter le maximum de subventions possible auprès des financeurs institutionnels.

## Vote du budget primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du CCAS. Il s'équilibre comme suit :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Néant	Dépenses : 11 608,99 € Recettes : 11 608,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime vote le budget 2020 du CCAS tel qu'indiqué ci-dessus.

## Vote du budget primitif 2020 de la gestion pastorale

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la gestion pastorale. Il s'équilibre comme suit :

<u>Investissements :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses prévues : 139 382,59 € Recettes prévues : 139 382,59 €	Dépenses prévues : 161 020,60 € Recettes prévues : 161 020,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget 2020 de la Gestion Pastorale proposé.

## **Amortissements des biens du pôle commerces**

Le maire rappelle que le budget annexe « pôle commerces » a porté la construction de 2 lots commerciaux, le salon de coiffure et la boucherie. Ces locaux viennent d'être intégrés dans le patrimoine de la commune. Le plan comptable de ce budget prévoit la mise en amortissement de ces biens. Aussi, il convient de fixer la durée d'amortissement. Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime : décide de fixer à 25 ans la durée d'amortissement des locaux de la boucherie et du salon de coiffure, décide que les subventions ayant financé cette opération seront transférées au compte de résultat selon le même rythme que l'amortissement des locaux et charge le maire de prendre en compte ces éléments dans les exercices à venir du budget annexe « pôle commerces ».

### **Vote du budget primitif 2020 du budget « pôle commerces »**

Monsieur le Maire présente le budget 2020 du Pôle commerces. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses et recettes : 106 153,62 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes : 129 768,39 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget 2020 du Pôle commerces tel qu'indiqué ci-dessus.

### **Régularisations sur l'opération pôle commerces et santé.**

Le maire rappelle que, dans sa séance du 23 août 2019, le Conseil Municipal a approuvé le bilan et sa répartition par lot de l'opération du « centre multiservices » dénommé aujourd'hui « Espace Lonné-Peyret » accueillant des commerces, des professionnels de santé, une maison des services et l'aménagement d'une place publique. Sur le plan comptable, cette opération a été portée par un budget annexe « Pôle Commerces » pour les locaux à usage commercial (Boucherie et Salon de coiffure) et par le budget général pour la place publique et les autres locaux (Santé et maison des services). Tous les coûts liés à cette opération ont été acquittés.

Cependant, la répartition de cette opération entre lots et, sur le plan comptable, entre les 2 budgets n'a pas été conduite à son terme. Il convient de régulariser cette situation pour solder l'opération.

Certains frais ayant été portés par le seul budget général, nécessitent un remboursement à ce budget de la part du budget « pôle commerces ». Cela concerne notamment la régularisation des appels de fonds du mandataire, au début de l'opération, la régularisation du coût des études préalables, du coût de certains travaux et du coût des frais financiers liés au prêt relais ayant permis le préfinancement de l'ensemble de l'opération.

La contribution des lots à l'aménagement de la place publique reste aussi à intégrer car le pôle commerces doit rembourser sa part au budget général. Les subventions versées étant inférieures aux accords initiaux, il s'avère qu'avec la nouvelle clé de répartition le budget annexe « pôle commerces » a un trop reçu au détriment du budget général qu'il convient de corriger

Le lot « Boucherie » inclus dans le « pôle commerces » a payé, avant son entrée dans le nouveau local le 1er décembre 2014, du 1er juillet 2010 au 30 novembre 2014, 53 mensualités de 572,98 € en sus du loyer de l'ancienne boucherie, soit une somme de 30 367,94 € HT perçue par le budget général à réintégrer dans le budget du « pôle commerces ».

Ces opérations ayant déjà bénéficié de la récupération de la TVA, (directement pour le budget annexe « pôle commerces » assujetti à la TVA et via le FCTVA pour le budget général), la régularisation est envisagée sur des montants hors taxes. Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le projet de répartition des charges et des recettes de l'opération du « centre multiservices » entre le budget général et le budget annexe « Pôle commerce », charge le maire de régulariser les écritures comptables de l'opération du « centre multiservices » entre le budget général et le budget annexe « Pôle commerce », en montant hors taxes, comme indiqué dans la délibération soumise au vote. Bien évidemment, cette régularisation est prise en compte dans les projets de budget général et de budget annexe « pôle commerces » 2020.

### **Vote du budget primitif 2020 du lotissement Lagrave**

Monsieur le Maire présente le budget 2020 du lotissement Lagrave. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 94 029.79 €

Section d'investissement ; Dépenses et recettes : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime vote le budget 2020 du lotissement Lagrave ci-dessus.

## Clôture du budget lotissement Lagrave.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle vient de voter le BP 2020 pour le lotissement Lagrave et que ce budget avait été ouvert en vue de réaliser la création d'un lotissement. Tous les lots ayant été vendus, ce budget n'a plus lieu d'exister. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la clôture du budget annexe « Lotissement Lagrave », décide que le déficit final de 41 916.52 € sera pris en charge par le budget principal de la Commune, vote le compte administratif de l'exercice 2020 du budget du lotissement Lagrave avec un résultat global de clôture de 0.00 €.

## Tarifs Eau et Assainissement 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée dans des programmes pluriannuels d'investissement établis suite aux schémas directeurs et approuvés par le Conseil municipal le 5 mars 2018. Pour faire face aux nouvelles charges créées par les emprunts nécessaires pour financer ces programmes, il est indispensable de faire évoluer, à cet effet, la tarification de ces services. Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la tarification suivante à compter du 1er janvier 2020 :

<b>Eau potable</b> .....	Anciens tarifs .....	Nouveaux tarifs
Abonnement.....	63 €.....	69 €
M3 eau consommés : De 1 à 300.....	0,98. €.....	1,01 €
De 301 à 400.....	0.90. €.....	0.93 €
De 401 à 1 000.....	0.83. €.....	0.86 €
Au-delà de 1 000.....	0.55. €.....	0.58 €

<b>Assainissement</b> .....	Anciens tarifs.....	Nouveaux tarifs
Forfait abonnement.....	59 €.....	63 €
Consommation m3 .....	0.75 €.....	0.79 €

## Vote du budget annexe 2020 Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget 2020 du Service Eau et Assainissement. Il s'équilibre comme suit :

<u>Investissements :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses prévues : 262 531,23 €	Dépenses prévues : 277 749,24 €
Recettes prévues : 262 531,23 €	Recettes prévues : 277 749,24 €

L'investissement concerne pour 202 512.42 € le budget de l'eau et pour 60 018.05 € celui de l'assainissement  
Le fonctionnement concerne pour 186 108.00 € le budget de l'eau et pour 91 641.24 € celui de l'assainissement  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget annexe 2020 du Service Eau et Assainissement.

## Vote des taux des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes locales de l'année 2019 pour l'année 2020. Il rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale dès 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019 et qu'ainsi seuls les taux de la taxe foncière sont désormais à voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que le budget nécessite des rentrées fiscales de 259 399 €, incluant un produit prévisionnel de Taxe d'Habitation de 239 434 €, des compensations pour 22 464 € et un prélèvement FNGIR de 102 906 € décide pour l'année 2020 de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières qui s'établiront comme suit :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020	Bases prévision	Produits
Taxe Foncière (bâti)	5.22.	5.22	1 703 000	88 897 €
Taxe Foncière (non bâti)	19.12.	19.12	60 200	11 510 €
				Total 100 407 €

## **Exonération des droits de terrasse des cafés-restaurants pour 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du Covid-19 et de la période de confinement, suite à l'obligation de fermeture pour les bars restaurants et établissements hôteliers, ces derniers font face à des difficultés financières très importantes. Aussi, il propose, afin d'éviter de ponctionner encore plus sur leur trésorerie, de ne pas leur réclamer en 2020 les droits de terrasse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'exonérer les cafés-bars-restaurants de la redevance 2020 d'occupation du domaine public.

## **Emprunt de 60 000 € pour financer l'achat du terrain Gouadain**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 octobre 2019, par laquelle le Conseil Municipal a décidé l'achat des terrains Gouadain-Baqué, pour un montant de 60 000 € net vendeur. La vente étant maintenant signée, il suggère de financer cette dépense par un emprunt du même montant. Il se propose de consulter les établissements bancaires et demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat de prêt correspondant à l'offre la mieux-disante. Oui le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'autorise à lancer cette consultation et à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

## **Vote du budget primitif 2020 du budget principal**

Monsieur le Maire présente le budget 2020 du budget principal. Il s'équilibre comme suit

:

<u>Investissements :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses prévues : 1 008 079.82 €	Dépenses prévues : 1 869 153.90 €
Recettes prévues : 1 008 079.82 €	Recettes prévues : 1 869 153,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget 2020 du budget principal tel qu'indiqué ci-dessus.

## **Séance du 28 août 2020 (résumé)**

### **Création d'un emploi de secrétaire administratif en charge de l'accueil et des services à la population**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'anticiper le départ à la retraite de l'agent en charge de l'accueil et des services à la population. Ce départ est officiellement prévu au 30 juin 2021, mais l'agent ayant des congés et un compte épargne temps à solder, elle sera libérée de ses fonctions vers le 31 janvier 2021.

Compte tenu de la charge de travail et de la spécificité de ce poste, le remplacement doit être anticipé pour assurer la continuité des missions et la formation de la personne recrutée. Aussi, M. le Maire propose, compte tenu des besoins de la collectivité, la création d'un emploi permanent à temps complet de secrétaire administratif chargé de l'accueil et des services à la population à compter du 1er décembre 2020, afin de permettre une période de tuilage de deux mois. L'emploi de l'agent partant en retraite a vocation à être supprimé au moment de la radiation des cadres.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1er novembre 2020, un emploi permanent à temps complet de secrétaire administratif chargé de l'accueil et des services à la population, associé aux grades d'adjoint administratif ou de rédacteur, précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **Echange de parcelles avec les PEP – Centre Honoré Baradat-**

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que l'association des PEP est propriétaire de bâtiments jouxtant ceux de l'école, ainsi que d'une partie des terrains et de la cour, informe l'assemblée d'un accord entre les PEP et la mairie qu'il convient de régulariser par un échange de parcelles. En effet, il est apparu nécessaire, ces derniers mois, de créer une cour indépendante pour les PEP et d'autre part de garantir et sécuriser le cheminement des groupes entre le bâtiment principal et le bâtiment des classes.

Enfin, cet échange permettra de créer 7 places de stationnement supplémentaires conformes aux normes. Monsieur le Maire présente aux membres le projet de plan de division. Il explique que dans ce projet, la commune reçoit 154 m<sup>2</sup> (parcelles L2038 et L2039) et en cède 66 m<sup>2</sup> (parcelles L2035 et L2036). En contrepartie, il est proposé qu'elle prenne en charge l'installation de la clôture de séparation. Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'autorise à engager les démarches nécessaires permettant l'échange des parcelles communales L2035 et L2036 (66 m<sup>2</sup>) avec les parcelles L2038 et L2039 (154 m<sup>2</sup>) appartenant aux PEP, l'autorise également à engager et régler les frais d'installation de la clôture, le charge de toutes les démarches nécessaires à cette opération et décide de la prise en charge intégrale des dépenses qui seront engagées pour ce faire.

### **Opposition au projet d'implantation d'une scierie industrielle**

Monsieur le Maire alerte l'assemblée sur le Projet Florian consistant à installer une scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan. Il expose les enjeux de ce projet. Considérant que le projet Florian de scierie industrielle sur le Plateau de Lannemezan demande un approvisionnement à l'entrée de l'usine de 50 000 m<sup>3</sup>/an de grumes de bois d'œuvre de hêtre de bonne qualité provenant très majoritairement des forêts communales de la chaîne Pyrénéenne, sur une durée de 10 ans, considérant qu'ainsi le massif forestier haut béarnais, dont sa part Arettoise, est potentiellement impactable par les prélèvements requis par la réalisation de ce projet, considérant que ces prélèvements pourraient générer une dégradation importante de nos hêtraies, ainsi qu'une dégradation de la biodiversité des écosystèmes forestiers, allant à l'encontre d'une gestion durable de la forêt, fondée sur sa multifonctionnalité, considérant que la grande échelle économique de ce projet, potentiellement monopolistique, est de nature à déstabiliser la filière bois sur notre territoire où subsiste encore une scierie familiale qui a résisté à la dure loi du marché, considérant qu'il n'y a aucune assurance de création nette d'emplois, considérant que l'investissement de ce projet serait financé majoritairement par les collectivités publiques, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre position contre la réalisation dudit projet et décide de s'opposer, le cas échéant, à tout prélèvement de bois de hêtre lié à la réalisation de cette scierie sur ses forêts communales.

## **Séance du 23 octobre 2020 (résumé)**

### **Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur et que ce document doit être adopté dans les 6 mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT). Il présente donc au Conseil un projet de règlement intérieur et en détaille le contenu, qui fixe des règles propres du fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur présenté et précise qu'il entrera en vigueur au prochain Conseil Municipal de décembre 2020.

### **Enfouissement des lignes électriques du secteur Hôtel de l'Ours- Pont de l'Arrou : Approbation du projet et du financement de la part communale**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des lignes électriques du poste « bourg » (tronçon allant de l'hôtel de l'Ours au pont de l'Arrou).

Mr le Président du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SOCAELEC. Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE C 2020 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus et charge le SDEPA de l'exécution des travaux et approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit : Montant des travaux TTC 82 506,31 € + Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre + imprévus 8 250,64 € + Actes notariés 690 € + Frais de gestion du SDEPA 3 437,76 € = **TOTAL 94 884,71 € TTC**

Le Conseil Municipal accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal et approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit Participation FACE 61 056,63 € TVA préfinancée par le SDEPA 15 126,15 € - Participation de la commune aux travaux à financer par emprunt par le Syndicat 15 264,17 € - Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres 3 437,76 € = TOTAL 94 884,71 €. Comme d'habitude, la participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

### **Génie Civil pour l'enfouissement des communications électroniques : Approbation du projet et du financement de la part communale**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux de génie civil communications électroniques en lien avec l'opération enfouissement du poste « bourg ». Mr le Président du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SOCAELEC. Mr le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie Civil Communications électroniques Option A 2020 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus exposés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux, approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit : Montant des travaux TTC 6 068,94 € + Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre + imprévus 606,90 € + Frais de gestion du SDEPA 252,87 € = **6 928,71 € TTC**, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit : Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 6 675,84 €. Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres 252,87 € TOTAL 6 928,71 €. La participation définitive de la Commune sera elle aussi déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

### **Programme "Rénovation de l'Eclairage Public EP 2020" - Approbation du projet et du financement de la part communale**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage Public lié à l'enfouissement poste « bourg » toujours dans le secteur Hôtel de l'Ours-Pont de l'Arrou. Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SOCAELEC. Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation EP du Département pour 2020 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux, approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser qui se décomposent comme suit : Montant des travaux TTC 43 024,96 € + Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 4 302,49 € + Frais de gestion du SDEPA 1 792,71 € = **Total 49 120,16 € TTC**. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit : Participation Département 15 000 € FCTVA 7 763,60 €. Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat 24 563,85 €. Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres 1 792,71 €. TOTAL 49 120,16 €.

Comme pour les délibérations précédentes, la participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

### **Cartes saison ski pour les enfants de la commune**

Monsieur le Maire indique que l'EPSA propose le forfait ski 2020/2021 pour les enfants de la commune âgés de 5 à 18 ans au tarif de 250 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation communale à accorder aux familles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge 87.50 € pour les forfaits ski saison 2020/2021 délivrés aux enfants de la Commune sur le budget du CCAS.

## Séance du 18 décembre 2020 (résumé)

Monsieur le Maire expose qu'il convient de mettre en place un **règlement intérieur pour le personnel communal**. Ce règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...) C'est un outil de communication interne pour garantir une connaissance partagée des informations. Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous, ce règlement s'impose à tout agent quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique, son affectation dans les services, la date et la durée de son recrutement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les dispositions du règlement intérieur, dont chaque agent communal s'est vu remettre, il y a quelques jours, un exemplaire qu'il devra signer pour l'approuver officiellement et dont chaque conseiller municipal a reçu par mail un exemplaire avant la réunion. Les dispositions de cette délibération prendront effet au retour de l'avis du Comité Technique Intercommunal qui se prononcera dans sa séance du 11 février 2021.

Faisant écho à ce règlement intérieur **7 délibérations concernant le personnel** ont été adoptées dans la foulée. La première pour décider d'instaurer les **indemnités horaires pour travaux supplémentaires** qui pourront être compensés par l'attribution d'un repos compensateur ou par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. L'agent pourra choisir entre ces deux possibilités en fonction des modalités définies selon les nécessités de service. La seconde pour adopter le régime pour les **autorisations spéciales d'absence (ASA)** relative aux événements de la vie (mariage, décès dans la famille, naissance, garde d'enfant malade, grossesse ...), la troisième pour fixer les modalités concernant la **journée de solidarité**. Monsieur le Maire propose de donner le choix aux agents entre travailler soit sur un jour férié autre que le 1<sup>er</sup> Mai, soit sur un jour de RTT, soit toute autre modalité à l'exclusion des jours de congés annuels.

La 4<sup>ème</sup> précise les règles de **remboursement des frais de déplacement** lorsque les agents, quand l'intérêt du service le justifie, utilisent leur véhicule personnel pour leurs déplacements professionnels. La 5<sup>ème</sup> autorise le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la **fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité**. Cette fonction d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application de la réglementation et proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

La 6<sup>ème</sup> concerne le renouvellement du **contrat d'assurance pour la garantie statutaire** qui a fait l'objet d'une consultation conduite par le Centre de Gestion. Ce dernier a retenu un candidat proposant les taux de 5,93 % pour les agents CNRACL et 0,9% pour les agents IRCANTEC. Cependant, le Maire présente une proposition plus intéressante de l'assureur Groupama aux taux respectifs de 4,5% et 1,5%. Le Conseil Municipal retient cette dernière proposition qui prendra effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 pour une durée de 2 ans.

La 7<sup>ème</sup> et dernière concerne l'**adoption du nouveau plan de formation des agents de la fonction publique** rédigé conjointement par le CNFPT et le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques pour le territoire des vallées béarnaises. Le Conseil Municipal adopte le plan de formation mutualisé validé par le Comité intercommunal le 11/12/2020.

Monsieur le Maire rappelle ensuite la délibération du 23 octobre concernant le **recrutement d'un gérant pour le camping municipal** suite au décès de Bernard Gonzalez. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de confier la location gérance du camping municipal à Mrs Tournié et Douanier à compter du 21 décembre 2020 pour une durée d'un an reconductible, par avenant jusqu'en décembre 2024, dont le montant de location de 9000 € sera payé en 3 fois les 1<sup>er</sup> Mai, 1<sup>er</sup> Septembre et 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année.

Enfin, en réponse à un courrier envoyé à l'ensemble des élus du Haut-Béarn, le Conseil Municipal par le biais d'**une motion apporte son soutien à l'Association Maison de Santé du Piémont Oloronais (AMSPO)** qui regroupe une soixantaine de professionnels de santé préoccupés par la désertification médicale de notre territoire et porteuse d'un projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé. Considérant que pour attirer de nouveaux professionnels de santé, il faut un pôle d'attractivité majeur permettant à tous les acteurs de la santé de travailler en étroite collaboration et que c'est le principal objet de cette association, le texte voté précise que ce projet doit prendre en compte dans une logique territoriale la présence de la Maison de Santé de Bedous et celle des cabinets médicaux d'Arette et de la Pierre St Martin. La présente motion sera envoyée à l'ensemble des communes du Haut-Béarn avec l'espoir qu'elle fasse jurisprudence.

# Présentation du Conseil Municipal 2020-2026



**Pierre Casabonne**  
**Maire**



**René Garat**  
**1<sup>er</sup> Adjoint**



**Fabienne Couture**  
**2<sup>ème</sup> Adjointe**



**Sandrine Lahore**



**Jérôme Biscay**



**Gilberte Noussitou**



**Maxime Libarle**



**Ingrid Didier**



**Clément Camou-Ambille**



**Chantal Salies**



**Michel Oros**



**Marie-Hélène Tillous**



**Jean Camblong**  
3<sup>ème</sup> Adjoint



**Marie-Pierre Castaings**  
4<sup>ème</sup> Adjointe



**Jean-Pierre Traille**  
Adjoint spécial délégué à la PSM

## **Composition des différentes commissions**

**Commission des finances** : Marie-Pierre Castaings -adjointe en charge des finances et de l'Economie Sociale et Solidaire- Fabienne Couture - Jean-Pierre Traille- René Garat- Jean Camblong

**Commission Economie Sociale et Solidaire** : Marie-Pierre Castaings - René Garat- Jean Camblong- Clément Camou dit Ambille-Ingrid Didier-Sandrine Lahore- Michel Oros- Marie-Hélène Tillous

**Commission Sylvo-Pastorale** : René Garat- adjoint à l'agriculture et à l'environnement – Jean Camblong- Maxime Libarle -Clément Camou dit Ambille - Chantal Salies- Marie-Hélène Tillous

**Commission Ecobuage** : Titulaires : René Garat -Jean Camblong- Maxime Libarle - Chantal Salies  
Remplaçants : Clément Camou dit Ambille - Marie-Hélène Tillous

**Commission Environnement** : René Garat- - Jérôme Biscay- Marie-Pierre Castaings- Fabienne Couture- Ingrid Didier- Maxime Libarle- Marie-Hélène Tillous- Gilberte Noussitou

**Commission des travaux** : Jean Camblong – adjoint en charge du suivi des travaux de l'urbanisme et de la sécurité - Marie-Pierre Castaings- René Garat- Michel Oros- Jean-Pierre Traille

**Commission urbanisme** : Jean Camblong- Fabienne Couture- Jean-Pierre Traille- Michel Oros

**Commission « Plan Communal de Sauvegarde »** : Jean Camblong- René Garat- Jean-Pierre Traille- Fabienne Couture- Marie-Pierre Castaings- Jérôme Biscay- Clément Camou dit Ambille- Sandrine Lahore- Maxime Libarle- Michel Oros

**Commission Education Jeunesse et Culture** : Fabienne Couture – adjointe en charge de ces trois thématiques- Marie-Pierre Castaings- Jean-Pierre Traille- Jérôme Biscay- Clément Camou dit Ambille- Ingrid Didier- Sandrine Lahore

**Commission Tourisme, Vie Associative et Relations Transfrontalières** : Jean-Pierre Traille- adjoint en charge de ces 3 thématiques- Jérôme Biscay- Jean Camblong- Fabienne Couture- Sandrine Lahore- Maxime Libarle- Gilberte Noussitou- Chantal Salies

**Centre Communal d'Action Sociale** : Marie-Pierre Castaings- Ingrid Didier- Sandrine Lahore- Marie-Hélène Tillous. Pour la société civile : Bernadette Casemajor Présidente de l'ADMR- Andrée Ipas représentante de la Banque Alimentaire- Béatrix Jauréguiberry représentante de l'EHPAD « Résidence du Barétous », Bernard Lassalle, Président du Comité Cantonal de la FNACA.

## Représentants du Conseil Municipal aux organismes extérieurs

### **Au Syndicat Mixte de la Pierre St Martin**

Titulaires : Casabonne Pierre - Traille Jean Pierre - Camblong Jean - Biscay Jérôme

Suppléants ; Garat René - Castaings Marie-Pierre - Couture Fabienne - Lahore Sandrine

### **Au Syndicat d’Energie Des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA)**

Titulaire : Casabonne Pierre - Suppléant : Camblong Jean

### **A l’Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB)**

Titulaire : Casabonne Pierre - Suppléant : Libarle Maxime

### **Au Syndicat Mixte des Gaves d’Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents (SMGOAO)**

Titulaire : Casabonne Pierre - Suppléant : Garat René

### **Au SIVU « La Verna »**

Titulaires : Casabonne Pierre - Traille Jean Pierre – Suppléants : Camblong Jean - Noussitou Gilberte

### **Au collège de Barétous**

Titulaire : Casabonne Pierre - Suppléante : Couture Fabienne

### **A L’Association des Communes Forestières des Pyrénées-Atlantiques (ACOFOR 64)**

Titulaire : Casabonne Pierre - Suppléant : Garat René

### **Délégué à le défense**

Titulaire : Camblong Jean - Suppléant : Camou dit Ambille Clément



Le Maire et ses adjoints forment une équipe où chacun a un rôle bien défini.

## Le Syndicat Mixte de la Pierre St-Martin

Avant d'être brutalement interrompue par le confinement du 17 mars dernier, la saison de ski 2019-2020 aura, malgré sa courte durée, enregistré 97 000 journées/ski. Parmi les rares temps forts de la saison passée, la **14<sup>ème</sup> édition de « Pilou Page »** a rassemblé, le 30 janvier dernier, 450 élèves issus des 5<sup>èmes</sup> de plusieurs collèges du Béarn et de Soule, venus à la Pierre St-Martin s'initier aux différentes techniques de sauvetage et s'informer sur les consignes de sécurité qu'impliquent les sorties en montagne. Fort de la participation de 90 bénévoles (PGHM d'Oloron, ESF, ONF, CAF) cette journée en hommage à Pilou Page, montagnard chevronné emporté par une avalanche à Gourette en 2006, s'est déroulée sans problèmes autour de 7 ateliers.



Comme toujours, celui de la recherche des personnes ensevelies faisant appel à des chiens secouristes a recueilli un vif succès. Au bout du compte, l'ensemble des participants aura, on l'espère, retenu que la montagne peut se révéler un milieu dangereux et qu'il convient toujours de prendre en considération la météo et d'autres éléments (qualité du revêtement neigeux, localisation des gouffres, etc.) selon les saisons et les itinéraires envisagés.

Des notions de prévention très utiles au moment où les français se sont rués cet été vers la montagne.

Cet afflux de touristes a bien évidemment été une excellente nouvelle pour notre station. Les chiffres de fréquentation des activités proposées cet été par l'EPSA en attestent, les touristes avaient besoin d'espace et beaucoup sont repartis heureux de leur séjour en montagne. Et que dire des commerçants (Aurore, Jean Loup, Franck, Karine et Mélanie) qui se sont mis en quatre pour les satisfaire dans notre station si ce n'est les remercier pour leur investissement qui au final autorise un rebond d'optimisme pour les étés à venir.

Evidemment il reste beaucoup à faire si nous voulons profiter de ce regain d'intérêt pour la montagne. Toutes les initiatives seront les bienvenues et l'étude du Conseil Départemental qui va démarrer dans quelques semaines sur le futur positionnement de notre station tombe à pic.

Tout comme est à saluer la magnifique fresque murale de l'artiste espagnol Matias Mata réalisée en septembre sur le front de neige. Cette œuvre colorée et figurative intitulée « Transhumancia » s'inscrit dans le programme départemental « **l'art dans l'espace public** ». Elle illustre parfaitement l'activité agro-pastorale présente sur la station avec en figure de proue l'emblématique berger Charles Lapédagne, un troupeau de brebis et une vache béarnaise reconnaissable à ses cornes en forme de lyre. Ce travail en appelle d'autres tellement les façades des immeubles environnants offrent de possibilités et les thèmes de la Pierre St Martin nombreux (ski, spéléo, cyclisme, randonnées, escalade, ...). C'est l'ambition de l'association Tram-e qui va tenter de convaincre les copropriétaires de ces immeubles tout en recherchant des moyens financiers pour poursuivre une expérience originale qui peut nous permettre d'afficher à la vue de tous le caractère multi-saisons de notre station.



Au niveau peinture toujours, mais dans un tout autre domaine, les parkings situés à l'entrée de la station ont bénéficié cet automne d'une opération de traçage d'envergure. C'est ainsi que 800 places de voitures et 11 de bus ont été matérialisées et permettront d'accueillir nous l'espérons les skieurs dans de meilleures conditions lors des gros weekends de Février et de Mars.

Au chapitre des travaux toujours, soulignons la réfection complète des huisseries de la Maison de la Pierre qui dataient de 1989 et l'installation d'un dispositif « domotique » permettant le pilotage à distance de l'éclairage et du chauffage de ce bâtiment. Gageons que ces travaux permettront de réaliser d'importantes économies pour un bâtiment symbole qui était devenu au fil des ans une véritable passoire énergétique.

Sur le domaine skiable, c'est la sécurité qui a fait, cet été, l'objet de quelques travaux. Ainsi, la piste des Myrtilles a bénéficié de la pose de 300 m de claies qui devraient diminuer grandement le risque d'avalanches de ce secteur. Avec la mise en service d'un télécable au Pescamou où la remontée à pied a été gommée par d'importants travaux de terrassement, ce sont de nouvelles pistes (parmi lesquelles la belle piste noire de la combe de l'Arlas et celle de l'Ibérès) qui sont désormais prêtes pour accueillir les skieurs augmentant ainsi la surface de notre domaine skiable de 9%.

Toujours au niveau de la sécurité, un spectaculaire exercice d'évacuation des passagers d'un télésiège en panne s'est parfaitement déroulé sous le regard de Serge Péhau qui assistait là à sa dernière opération avant de passer le témoin de responsable de la sécurité des pistes à Jacques Castagné qui officiera dès cet hiver à sa place. Bonne et longue retraite à Serge qui l'a bien méritée et bon courage à Jacques qui connaît parfaitement cette fonction pour avoir été durant de nombreuses années le second de Serge.

Pour autant, c'est une bien curieuse saison que la station est en train de vivre avec l'interdiction d'utiliser les remontées mécaniques dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid. Cette interdiction couplée à celle de la fermeture des bars restaurants aura lourdement pénalisé les vacances de fin d'année pour une fois bien enneigées. De quoi nourrir bien des regrets et tout autant d'incompréhension de la part des acteurs de la station largement mobilisés pour mettre en place des protocoles mûrement réfléchis afin de garantir une pratique sécurisée du ski. Cette amertume s'est d'ailleurs manifestée sous forme d'un rassemblement où, l'espoir d'une fin de saison bien plus radieuse que ces derniers mois, dominait malgré tout.



# La vie communale

## La belle éloquence des bancs publics du village

Membre du réseau « Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées béarnaises », la commune d'Arette a entrepris, voici 5 ans, la valorisation de ses atouts patrimoniaux par le biais de circuits. Ainsi ont été mis en place la Route « Pax Aban », qui relie Arette à Isaba, mais aussi une évocation des métiers d'autrefois visible sur 15 façades du bourg et l'an dernier le parcours « Sur les traces du séisme de 1967 ». Au total, 40 pupitres ou peintures sur céramique agrémentent désormais la déambulation des promeneurs dans les rues du village.



Cette collection s'est enrichie durant l'été d'une promenade pour le moins originale allant d'un banc public à l'autre dont le dossier est devenu support d'une citation. Reflet le plus souvent du lieu où elles se trouvent inscrites, ces maximes exprimées par des personnalités telles De Gaulle, Kennedy, St Exupéry ou Confucius n'ont pas manqué d'intéresser les nombreux touristes accueillis ces derniers mois dans la commune. Parmi celles-ci, la pensée de L'Arettois de cœur Nelson Paillou, placée face au fronton municipal « Donnons à la jeunesse le goût de vaincre sans mépriser l'autre » se veut hautement pédagogique et fait écho à sa voisine

signée Mandela « Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends ».

Au-delà de l'impact éducatif et philosophique de ces 20 sentences, Mr le maire a tenu à souligner, lors de l'inauguration du 21 août la qualité technique de cette réalisation. Ainsi a-t-il chaleureusement remercié l'entreprise oloronaise Artifix pour l'esthétisme du graphisme et le menuisier local Michel Laude-de-Haut pour son travail d'orfèvre. La participation de ce dernier ayant été entièrement bénévole, c'est avec beaucoup de plaisir que l'édile l'en a remercié en lui offrant une carte d'abonné qui aurait dû lui permettre d'assister à tous les matches de rugby de l'Entente Aramits-Asasp si le COVID n'en avait décidé autrement. Encore merci Michel pour ce beau geste désintéressé et souhaitons que la saison rugbystique 2021-2022 puisse se dérouler normalement et t'apporter de belles joies.

## La rue Henri Pélisson inaugurée

Mettant à profit l'opération de mise aux normes de l'adressage, opération majeure de 2020, la municipalité d'Arette aura, on l'espère, réparé un oubli de plus d'un siècle. Profitant de cette obligation imposée notamment pour permettre l'arrivée prochaine de la fibre optique, c'est le nom de son plus prestigieux poète qui aura été donné à la rue dans laquelle il naquit et vécut.

« C'est Jean-Claude Escarain, Président de l'Association Patrimoine du Barétous qui a eu l'idée de réhabiliter ainsi la mémoire d'Henri Pélisson dont il connaît l'œuvre sur le bout des doigts » a précisé le Maire d'Arette, lors de son intervention publique sur la carrière de l'écrivain.

Ainsi a-t-on appris que signant tous ses textes (contes, récits, poèmes, chansons, scènes théâtrales...) d'un incontournable « Lou Félibre de Barétous », Henri Pellisson (1846–1912), né à deux pas de l'église, fréquenta avec réussite le collège d'Oloron.

Après avoir envisagé des études de médecine, il décida assez vite de se consacrer à ses deux passions, la littérature et la langue béarnaise, mettant toute son énergie dans la défense de « la tasque », c'est-à-dire le terroir local, aussi bien matériel que culturel.



Membre actif de « l'Escole Gastou Fébus » fondée par Simin Palay, il devint rapidement une figure importante et reconnue du Félibrige occitan. Ce mouvement littéraire connut son apogée en 1904 avec le Prix Nobel de littérature attribué à Frédéric Mistral, l'un de ses membres fondateurs.

De son côté, Henri Pellisson obtint de très nombreux prix littéraires dans toute l'Occitanie dont le plus prestigieux fut sans nul doute celui reçu lors des Jeux Floraux de Toulouse en 1898 pour son poème « Notre Dame de Sarrance ». Ami d'Eugène Lapassade, passionné de photographie qui se lança dans l'édition de cartes postales sur la vie d'Arette, Henri Pellisson apparaît dans nombre de ses clichés.

C'est d'ailleurs l'un de ses portraits qui a été dévoilé lors de l'inauguration de ce 21 août en même temps que l'histoire singulière de sa vie. Cette dernière se trouve désormais immortalisée par la rue qui part de l'immeuble Sathicq au cœur du village jusqu'à la place de Verdun où se trouve sa maison natale.

## Un livre sur Arette, un village dans la grande Guerre

Enfant d'Arette et professeur d'histoire au Lycée du 4 Septembre à Oloron, Jean-Luc Casteig a travaillé entre 2014 et 2018 à la rédaction d'un ouvrage évoquant le destin tragique de jeunes Arettois décédés un siècle plus tôt. « Parcourir un épisode majeur de l'histoire de France à travers les destins brisés de jeunes Arettois » c'est ainsi que l'auteur évoque le sens de son travail avec cette émotion qu'il éprouvait déjà lorsque, dès sa plus tendre enfance, il assistait aux cérémonies commémoratives du 11-Novembre.



Rappelant que 81 jeunes habitants du village sont morts pour la France durant le premier conflit mondial, souvent dans des circonstances relatées avec une extrême précision, Jean-Luc Casteig espère que ces récits vont parler à l'ensemble des Arettois et à tous ceux que cette période de l'histoire renvoie à des tragédies familiales ».

Souhaité par la municipalité, dès novembre 2014, dans le cadre du cycle commémoratif du centenaire de la Grande Guerre, cet ouvrage remarquable aura permis de mettre à contribution les scolaires Arettois et aura fait l'objet d'une diffusion parcellaire durant 5 années par le biais d'un livret joint au bulletin municipal.

C'est donc tout naturellement, qu'en partenariat avec la caisse locale Groupama de Barétous, présidée par Annie Péset, que la municipalité a soutenu financièrement l'initiative de l'Association Patrimoine lorsque l'idée d'une impression de 200 exemplaires a germé.

Lors de la présentation à la presse, conscient du travail phénoménal de recherche et de rédaction réalisé, Baptiste Etchandy, à la tête de l'Association Patrimoine jusqu'en 2019 et instigateur de ce projet, s'est dit également très sensible aux nombreuses citations d'écrivains ou aux poèmes qui enrichissent cet ouvrage.

Jean-Claude Escarain, son successeur, a tenu à lui rendre hommage, de même qu'à Robert Espelette, pour la mise en page à laquelle ils ont beaucoup contribué. Ce livre de 200 pages est en vente à la mairie pour le prix de 10 €. Une bien belle idée de cadeau pour passer le temps des longues journées d'hiver qui nous attendent.

## Franc succès du concert « Génération Que Quio »

Dernière manifestation culturelle d'envergure avant le premier confinement, le concert intergénérationnel du 15 février dernier aura connu un succès mérité. Associant les pensionnaires de l'EHPAD d'Aramits ainsi que ceux de la maison de retraite de Tardets et les élèves des écoles primaires de ces deux communes, c'est en toute logique que l'église était comble pour la circonstance. Fruit d'un long et patient travail de répétitions conduites avec tact par Bruno Sallaberry, talentueux chanteur du groupe « Que Quio », c'est à un vaste tour d'horizon des chants basques et béarnais les plus populaires que le public a été invité à partager. Très impliquée dans ce projet au titre d'animatrice de la Résidence du Barétous, Charlotte Longis pouvait être fière de la réussite de cette rencontre des plus chaleureuses. A en juger par les larges sourires qui s'affichaient sur le visage de tous les choristes et par les applaudissements nourris des spectateurs à la fin du concert, cette première en appelle assurément d'autres dès que la situation sanitaire le permettra.

## Gracieuse Mirassou, la doyenne des Arettois(es)

Alors que la doyenne des Pyrénées-Atlantiques a fêté ses 110 ans le 2 décembre dernier à Assat, Gracieuse Mirassou, née le 4 Mai 1915, a déjà franchi, il y a 8 mois, la barre des 105 ans en attendant mieux.

Rappelons pour mémoire que le record de longévité d'une Arettoise était détenu, jusqu'en septembre dernier, par Marie-Louise Loustalet de la rue du Virgou, décédée à l'âge de 105 ans et 3 mois en 2011. Pour ce qui concerne Gracieuse, née Carrère dans la ferme familiale du quartier Bihoueyt, sa destinée aura été pour le moins marquée par les épreuves de la vie. A commencer par sa petite enfance où l'absence de son père mobilisé sur le front jusqu'à l'armistice du 11 novembre aura évidemment marqué ses premiers pas dans la vie. Mariée en 1937 à Jean-Baptiste Mirassou, elle est veuve dix ans plus tard à peine âgée de 32 ans avec trois enfants en bas âge à charge. Traversant avec courage cette épreuve, comme la période de privations de la seconde guerre mondiale, Gracieuse fera face, durant toute sa vie, à tous les événements difficiles comme par exemple le tremblement de terre de 1967. Grand-mère de sept petits-enfants elle devient « Manai » pour eux comme pour les neuf arrières petits enfants qui la vénèrent tellement son sourire est généreux et son esprit encore alerte. Vivant dans la maison où elle a toujours vécu, entourée de l'affection de sa petite fille chérie Anne-Marie et de son mari Jean-Baptiste, « Manai » n'a pu fêter ses 105 ans comme elle aurait aimé le faire, confinement oblige. Espérons qu'elle pourra se rattraper pour ses 106 ans pour évoquer avec simplicité ce qui a toujours été le fil conducteur de sa vie, l'importance de la famille et le plaisir de la voir réunie autour d'elle. C'est évidemment ce que nous lui souhaitons en ce début d'année.



## Les 100 ans de la naissance de Pierre Aristouy

Seul international de rugby de notre commune, Pierre Aristouy a vu le jour à Arette le 18 octobre 1920. Très exactement 100 ans après sa naissance, un rassemblement chargé d'émotion a permis d'évoquer, au cimetière, son attachante personnalité et sa riche carrière. Passionné de rugby, Pierre Aristouy a été champion de France et finaliste de la coupe de France en 1946 avec la Section Paloise puis 6 fois international entre 1948 et 1950. Il jouait pilier, soit 2ème ligne.

Le centième anniversaire de sa naissance aura permis à Mr le Maire, entouré d'une nombreuse délégation du conseil municipal, d'annoncer à ses filles Hélène et Marie-Paule que l'espace jouxtant le centre de secours et le nouveau collège portera dans quelques mois son nom. Estimant qu'avec cette initiative, la municipalité rattrapait un oubli à l'encontre de celui qui fut un exemple pour la jeunesse de l'époque, le maire a également rappelé que ce rugbyman talentueux avait toujours considéré le sport comme l'école de la vie dont la sienne en particulier. Il a conclu son propos en évoquant sa fin tragique à la suite d'un accident de la route entre Oloron et Pau en 1974.



Après le dépôt d'une gerbe et un moment de recueillement, Marie-Paule Bengochéa a chaleureusement remercié tout le monde, estimant que ses parents auraient été très heureux de se voir ainsi honorés, tandis que son neveu rappelait l'attachement de Pierre à son village natal et que son parcours avait sans aucun doute inspiré un autre pilier international qui repose à Féas, tout près d'Arette, à savoir Robert Paparemborde.

## Des mousquetaires en pleine lumière

Réalisé en 1972 par Paul Ambille afin d'enrichir le décor de l'hôtel Salies et surtout de faire un cadeau au maître des lieux de l'époque, son ami Roger Frinchaboy, un tableau mettant en scène les mousquetaires dormait depuis des années au fond d'un hangar. Profitant du confinement pour en faire l'inventaire, Pierre Frinchaboy, fils de Roger et héritier de cette œuvre d'art, a eu la délicate attention d'en faire don à la Maison du Barétous.



C'est Antoine Nivelles, restaurateur de tableaux, qui a redonné il y a quelques années des couleurs à l'ensemble des tableaux de l'église d'Arette qui s'est chargé, avec son enthousiasme habituel, d'offrir une seconde jeunesse à ces héros de capes et d'épées.

Installée au cœur de l'été dans la dernière des huit salles du Musée d'Arette, l'œuvre accompagne désormais avec élégance les visiteurs vers la sortie de la Maison du Barétous.

Et c'est avec une profonde émotion que Paulette Ambille, sœur de celui qui fut Premier Grand Prix de Rome de peinture, a redécouvert, lors d'une sympathique réception, ce chef-d'œuvre totalement oublié. Elle n'a pas manqué de rappeler que c'est dans l'atelier familial tout proche que le tableau sur les héros de Dumas a vu le jour et que, par un curieux clin d'œil de l'histoire, ceux-ci pourront

dorénavant regarder la maison « det Hauré » signature utilisée par l'artiste en la circonstance.

Toujours à propos des mousquetaires, l'année 2020 aura aussi été marquée par la parution du livre de Joseph Miqueu « Louis XIII et les mousquetaires » relatant la vie et les campagnes d'Athos, Porthos, Aramis et Tréville, militaires béarnais si méconnus. Enfin signalons que la chaîne Arte a consacré un documentaire de 13 minutes, le 3 septembre dernier sur la vallée de Barétous sous le titre « Dans le Béarn, la vallée des trois mousquetaires ». Emission que l'on peut revoir en replay dans le cadre de l'émission « Invitation au voyage ».

## Franc succès pour la 19ème édition des « nabéras »

Reflète d'une longue histoire, la mise en adjudication pour 9 années de location des nabéras constitue une manière originale d'augmenter autour de La Mouline et de Nécore la surface agricole utile de la commune.

Placée dos au mur au milieu du XIXe siècle par l'explosion démographique de sa population, la commune d'Arette, qui dépassait les 2200 habitants en 1851, n'eut pas d'autre choix que d'autoriser le défrichement de terres nouvelles pour accroître sa surface fourragère. Cette extension se fit en direction de la montagne, un domaine jusqu'alors resté vierge à l'exception des estives d'altitude dont la réputation devait beaucoup à la survivance de traité de la Junte de Roncal. « Il convient de ne pas oublier que jusqu'alors la présence des loups dont les derniers furent abattus en 1919 à Arette et celle tout aussi redoutée des ours qui survécurent jusqu'en 1953, avaient fait hésiter les plus intrépides à s'installer au quartier La Mouline » a indiqué Pierre Casabonne dans son introduction historique.

Cependant, le 28 mars 1859, après que 30 lopins de terre eurent été arrachés par la force des bras à la forêt communale, la première enchère afin de les mettre en location pour neuf ans put se dérouler en mairie. Au fil du temps, sept lots sans doute trop difficiles à entretenir furent abandonnés quand d'autres s'avèrent indispensables aux pires heures de l'occupation allemande.

C'est ainsi que quatre pièces de terre situées en bordure de la route menant à la station furent nettoyées et compensèrent en partie celles retombées en friche.



Longtemps la mise aux enchères de ces surfaces agricoles suscita de solides rancœurs entre les paysans qui souhaitaient profiter de cette opportunité pour agrandir momentanément leur propriété.

Au fil du temps cette passion s'est quelque peu estompée tandis que le règlement a lui aussi évolué. C'est ainsi que le conseil municipal, constatant la diminution des exploitations agricoles du quartier La Mouline, n'a pas mis cette année aux enchères les trois prairies jouxtant les deux dernières fermes.

Cela n'a pas empêché le bon déroulement de ce moment particulier de la vie de la commune, évidemment fortement marqué par le respect des gestes barrière, protocole Covid oblige.

Au bout du compte, cette 19ème mise aux enchères rapportera la coquette somme de 4990 € chaque année, ce qui laisse augurer que cette singularité du monde pastoral arettois a encore de beaux jours devant elle.

## La crise sanitaire Covid

L'apparition au début de l'année 2020, du Covid a conduit, on ne le sait que trop, le gouvernement français à décréter à partir du 17 mars un confinement réglementant de façon très stricte les mouvements des populations.



Évidemment notre commune n'a pas échappé à ces restrictions de libertés mais, convenons-en, chacun aura pu mesurer combien vivre à la campagne aura été, durant cette période difficile, une chance. La météo particulièrement agréable durant ces 55 jours de confinement, la présence de jardins privés ajoutés à l'autorisation de promenades d'une heure, auront sans nul doute rendu cette période plus supportable qu'en ville où vivre dans un appartement de quelques mètres carrés aura souvent tourné au cauchemar.

Cependant, l'arrêt brutal de leur activité aura gravement impacté la trésorerie de nos bars et restaurants tant au village qu'en station ainsi que celle de nos nombreux artisans. Symboliquement et en signe de solidarité, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 19 juin d'exonérer les bars et restaurants de la taxe terrasse et a tenu à maintenir ouvert le marché du mercredi. Beaucoup de marchés ayant été à l'arrêt durant cette période, celui d'Arette aura alors bénéficié d'un regain d'intérêt qui s'est d'ailleurs confirmé depuis.

Dans un tout autre domaine, répondant à une demande des médecins Arettois, la municipalité a mis à leur disposition, dès le 23 mars, le local du club des aînés, situé près de la mairie, pour le transformer en un lieu de consultation dédié à la prise en charge des patients suspectés d'infection au Coronavirus. Au niveau de la mise en œuvre des gestes barrières, la mairie n'est pas restée non plus inactive. En partenariat avec la caisse locale Groupama (un grand merci à sa présidente Annie Peset et à son conseil d'administration) et avec le concours de la Communauté des Communes du Haut Béarn, c'est une importante distribution de masques qui a permis à chaque Arettois d'être doté d'un bout de tissu au moment où ils étaient particulièrement rares.



Pour faire face à cette situation inédite, notre municipalité n'aura pas eu d'autre choix que d'essayer de s'adapter en permanence. Ce fut le cas lors des cérémonies du 8 mai puis du 11 novembre où ces moments de mémoire se déroulèrent à huis clos. Ce fut aussi le cas lors du renouvellement du traité des trois vaches, où la Junte 2020 restera dans l'histoire comme une rencontre où la distanciation des acteurs fut aux antipodes de ce qu'elle est habituellement, à savoir un moment convivial de rapprochement entre voisins.

Bien plus compliquée encore fut la mise en place des protocoles préconisés par l'Education Nationale pour accueillir les enfants de l'école primaire. Heureusement, grâce à l'investissement de l'équipe enseignante aidée par les agents municipaux ce moment de tâtonnements aura été remarquablement négocié.

Avec une partie des élèves suivant les cours en classe, quand d'autres étaient chez eux, on imagine aisément combien les journées et soirées de nos maîtresses ont dû être bien remplies. L'essentiel était de rassurer et ce fut fait. De telle sorte qu'à la rentrée de septembre, ce sont 68 élèves, dont 30 maternelles, qui ont repris le chemin de l'école. Merci à Nathalie, Marianne, Marie-France, Valérie, Annabelle et Chantal pour leur investissement.

Et alors que beaucoup pensaient qu'il en était terminé de cette pandémie, c'est un nouveau confinement censé contenir une deuxième vague qui est venu doucher les bons résultats touristiques d'un été très particulier. Confinés du 30 octobre au 15 décembre et bien plus concernés au niveau des malades que lors du printemps, notre commune vit dans l'incertitude d'un hiver dont personne ne peut dire, à l'heure où nous écrivons ces lignes, quand notre station pourra ouvrir son domaine skiable ainsi que ses commerces et si elle pourra aller jusqu'au 15 avril calendrier de la saison hivernale prévu de longue date.

Face à autant de questions sans réponses, il nous faut redoubler de vigilance et respecter plus que jamais les gestes barrières. C'est à ce prix que nous éviterons que notre commune soit véritablement impactée par cette terrible maladie. Alors ensemble continuons de prendre soin de nous tous.

## Arette et le Pays d'Art et d'Histoire

Malgré les nombreuses restrictions liées au contexte sanitaire, l'été 2020 aura, grâce à l'investissement de trois guides bénévoles, permis à la Maison du Barétous d'ouvrir ses portes quand la quasi-totalité des musées Béarnais restaient fermés. Que Pierre Biu, Andrée Ipas et Joseph Lapeyre trouvent ici l'expression de nos plus vifs remerciements pour leur présence sur ce site, chaque après-midi du lundi au vendredi de juillet à la fin septembre. Cela aura permis à 315 personnes de découvrir par petits groupes (moins de 10) notre belle structure.

Parmi ces visiteurs, Jules Bouchateau-Chauvet d'Arcizas, jeune étudiant de l'école du Louvre n'a pas tari d'éloges sur la variété et la richesse des thématiques évoquées. Tellement que ce diplômé de muséologie a décidé d'y consacrer un mémoire d'étude à l'issue duquel il nous présentera des propositions de remaniement scénographique afin de donner à notre musée un second souffle au sortir de cette période d'abstinence.

C'est également l'ambition de l'étude intitulée « les sentiers du patrimoine » qui débutera en 2021 et dont l'objet est de nous aider à programmer l'aménagement d'un éventail de parcours pédestres en lien avec la richesse de notre territoire.

Ce faisant nous renforcerons encore un peu plus l'attractivité de notre commune au moment où nous le croyons le tourisme culturel devrait sortir gagnant de la crise Covid. C'est déjà ce que nous avons pu observer lors du cycle de conférences de cet été où malgré un contexte un peu anxieux le public a répondu présent comme d'habitude depuis 11 ans.

Date	Thème	Intervenant	Public
15 juillet 2020	Projection du film « Demain »	Film	70 personnes
22 juillet 2020	Projection du film « Après demain »	Film	28 personnes
29 juillet 2020	Les noms de lieux	Pierre Salles	53 personnes
5 août 2020	Pyrénéisme d'hier et d'aujourd'hui	Laurence Fleury	82 personnes
12 août 2020	« Dans le cochon tout est bon »	Pierre Biu	49 personnes
19 août 2020	Des brebis et des femmes	Film	36 personnes
26 août 2020	Haroun Tazieff le poète du feu	Film	46 personnes
Bilan	7 thèmes		364 personnes

Au rayon des moins bonnes nouvelles, il nous faut cependant déplorer l'absence d'expositions puisqu'interdites jusqu'à ce jour. Cela a été préjudiciable pour l'atelier peinture fermé depuis le 16 mars et encore davantage pour l'ONAC et le comité de recherches locales qui n'a pu voir le résultat de son travail sur « les prisonniers de la bataille de France de mai et juin 1940 » exposé en mairie.

Ce rendez-vous des Pyrénées Béarnaises prévu du 3 au 14 novembre ayant dû être reporté, c'est avec impatience que nous attendons sa reprogrammation ainsi que celle de la journée d'étude qui avait pour titre « Changements de cadre de vie en 1940 » qui proposait trois conférences des plus intéressantes.

## Bilan des travaux de voirie 2020

Suivi de près par Jean Camblong adjoint aux travaux, l'entretien de notre réseau de voirie aura bénéficié cette année encore d'un budget conséquent (105.000€ TTC) pour sa mise en œuvre. Réalisés par l'entreprise Laffitte aidée par celle de Paul Bergerot ces travaux ont concerné au village le lotissement Longis et le chemin Moulia Apons mais aussi le derrière de l'école primaire où un parking de 7 places supplémentaires a été créé et goudronné tout comme la rue d'Escametch où le même nombre de stationnement a été implanté.

Au quartier Ourdie, c'est le chemin menant à la ferme Libarle Laborde qui a été repris, alors qu'au Bugala, quelques endroits dégradés ont bénéficié d'emplois en attendant mieux l'an prochain. Cette année, c'est le quartier Bourdés qui a fait l'objet d'un important programme d'intervention qui s'est déroulé au mois de novembre dans d'excellentes conditions météo ce qui n'était pas écrit. Ainsi le chemin Maysou a été entièrement repris tout comme le secteur allant de la départementale 341 jusqu'à la ferme Peset et de la barrière canadienne jusqu'à chez Lassalette. De même l'antenne allant de la D341 jusqu'à Adam a fait l'objet d'une réfection complète avec de plus la création de quelques surlargeurs chaque fois que cela a été possible.

La présence de nombreuses familles dans ce secteur le nécessitait indiscutablement. D'autres interventions plus classiques ont également eu lieu ces derniers mois comme l'apport de cailloux sur le chemin menant à l'œil du Virgou à l'Arrigau, le curage des fossés et l'entretien des revers d'eau pour une longévité plus grande de nos investissements.

Un important programme de peinture routière a également pu être réalisé en fin d'année avec des places de parking reprises ou créés comme ce fut le cas au lotissement Longis ou au lotissement de la croix du berger sans compter quelques stops ou passages piétons. Nous sommes évidemment loin des 800 places repeintes cet été à la Pierre St Martin mais l'objectif d'atteindre les 350 places d'ici la fin du mandat est en bonne voie.

## Bientôt un réseau de chaleur à Arette

Fruit d'une forte volonté de la municipalité et du Conseil Départemental en faveur de la transition énergétique et environnementale, la réalisation d'un réseau de chaleur bois débutera durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. L'énergie produite par la chaufferie collective qui sera implantée sur l'aire de lavage du centre de secours permettra de chauffer plus de 3100 m<sup>2</sup> du collège, de l'école primaire et des PEP. Les rejets d'émissions de CO<sub>2</sub> évités avec la mise en place de cette chaufferie en remplacement de deux vieilles chaudières fuel sont estimés à environ 150 tonnes de CO<sub>2</sub>/an



La quantité de gaz carbonique rejetée étant prélevée par la photosynthèse de la croissance des arbres environnants, l'émission du CO<sub>2</sub> de ce projet est considérée comme neutre. Au bout du compte cela représente environ 4100 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées sur la durée de vie du réseau, ce qui équivaut à environ 300 véhicules parcourant chacun 7000 kms par an.

De plus, ce projet permettra de consommer une ressource renouvelable locale, estimée à 126 tonnes de bois par an, ce qui contribuera à valoriser, on l'espère, le patrimoine forestier arettois insuffisamment jardiné. Cela devrait également permettre la création qu'un quart équivalent temps plein en matière d'emploi pour la production de la plaquette forestière, la manutention et le transport du bois vers la chaufferie ainsi que le suivi et l'exploitation du réseau.

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) maître d'ouvrage de cette opération a choisi, à ce titre, le concepteur et exploitant du futur réseau (Engie) négociant et garantissant le prix de la chaleur pour 4 ans (de 2022 à 2025 inclus). Subventionné à hauteur de 55% par l'Ademe (156 719 €), le Conseil Départemental (150 000€) et le SDEPA (50 000 €) ce projet d'un montant de 638 180 € HT fera l'objet d'un emprunt de 281 461 € remboursé sur 25 ans par le SDEPA.

Il n'en coûtera rien pour la commune si ce n'est évidemment la facture au titre de client estimée à 12 642 € TTC/an qui correspond à la facture actuelle sans un euro d'amortissement. Compte tenu qu'il y a fort à parier que le coût des énergies fossiles évoluera à la hausse dans les années futures, c'est donc aussi une opération économique intéressante qui se concrétisera dans les mois à venir. Allier développement durable, économies d'énergies et budgétaires n'étant pas si fréquent, c'est évidemment avec impatience que nous attendons l'inauguration de ce réseau de chaleur à la fin de l'année 2021.

## D'importants travaux pastoraux pour les zones intermédiaires

Axe fort de la nouvelle municipalité l'entretien, voire la reconquête des zones intermédiaires (espaces situés comme son nom l'indique, entre les zones utilisées dans la vallée par les agriculteurs et celles pâturées en estives), passe par leur accessibilité et leur équipement en abreuvoirs éléments indispensables si l'on veut que le bétail puisse y être accueilli.

Fort de cette certitude, de très nombreuses pistes ont fait l'objet, dès cette année, de travaux de réfection conséquents. C'est tout d'abord la piste allant du Pédaing jusqu'au Clot qui a été entièrement réouverte tellement la végétation et les éboulements l'avaient rendue impraticable au fil du temps. Reprofilée par l'entreprise Usaurou et ayant fait l'objet de nombreuses saignées pour évacuer ses eaux de ruissellement cette piste dans le prolongement de celle d'Hournères est désormais de nouveau carrossable sur ses 2,5 kms.

Toujours dans ce secteur, d'importants travaux de reprofilage et d'assainissement d'une partie boueuse de la piste du Col d'Ire ont été faits avec la création d'un fossé sur 50 mètres, le long d'un talus, pour capter et évacuer les eaux de ruissellement. Il en a été de même sur la piste du Clot où là aussi un fossé sur 25 mètres et un reprofilage devraient faciliter le passage d'un endroit qui était devenu problématique.

Enfin toujours à proximité du quartier « La Mouline », la piste d'Auriste menant jusqu'à Lère a fait l'objet d'importants travaux de sécurisation, avec la reprise des virages, le nettoyage des saignées et surtout la création de « trois garages » pour permettre le croisement des véhicules jusqu'ici impossible ce qui obligeait, lors de rencontres fortuites, à de périlleuses et longues marches arrière.

Mettant à profit la présence de l'entreprise Usaurou dans ce secteur et bénéficiant d'une météo favorable, la reprise d'une source disparue a aussi pu être effectuée dans d'excellentes conditions ce qui a permis de remettre en eau un abreuvoir désaffecté qui plus est accessible au bétail.

Entre La Mouline et le plateau de Chousse, c'est la piste de Gurré qui grâce à l'entreprise Bergerot a pu être réouverte. Barrée depuis des mois par un éperon rocheux infranchissable, situé quelques mètres seulement après le passage à gué de la prise d'eau de la centrale hydroélectrique, c'est l'intervention d'une pelle à chenille équipée d'un brise roche hydraulique qui a pu en venir à bout. Là aussi le drainage des eaux de ruissellement a été réalisé ainsi que le reprofilage de la piste existante. L'ouverture d'un bout de piste en haut de celle existante permet désormais de rejoindre un abreuvoir oublié situé au pied des pâturages. Du beau travail là aussi qui permettra nous l'espérons d'accueillir un peu plus de bétail dès le printemps prochain.

Dernières pistes à avoir fait l'objet d'interventions ces derniers mois, celle du « Pas des Estes » que Gilles Destang aura magnifiquement reprofilé sur plusieurs dizaines de mètres à l'aide d'un brise roche et qui aura permis de recouvrir et sécuriser la principale canalisation qui alimente le réservoir d'eau Bourdet.

Toujours dans ce secteur du Col de Lie l'ouverture sur 200 mètres d'un sentier par l'entreprise Usaurou et la création d'un fossé drainant permet dorénavant un accès plus aisé du bétail à un ancien abreuvoir.

Une réalisation précieuse dans un endroit où l'eau est rare et les bêtes plutôt nombreuses.



Au total ce ne sont pas moins de 20 000 euros HT qui auront été investis en 2020 pour permettre demain l'accès du bétail indispensable à l'entretien de nos magnifiques paysages dont certains sont réellement menacés de fermeture par les ronciers.

Pour y remédier une importante campagne de girobroyage vient d'être réalisée dans le secteur de Nécore en partenariat avec la commune de Lanne en Barétous. D'autres devraient suivre du côté de Lioos notamment. Une réunion est prévue dans les prochaines semaines pour définir avec les agriculteurs intéressés, les secteurs que nous pourrions cibler pour ce type d'opération car évidemment de tels investissements dépendent de l'engagement d'y retrouver du bétail juste après. Un peu comme, en temps de guerre, après le passage des blindés l'on fait appel à l'infanterie.

Pour clore ce chapitre agricole, quelques travaux de peinture auront été réalisés à l'intérieur de la cabane du Pescamou et d'autres suivront dans les mois à venir pour les autres cabanes notamment pour remettre en état l'ensemble de leurs fermetures (portes et volets). Enfin, le bilan de la saison en estive ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas le caractère positif de la « campagne 2020 » tant sur le plan de la météo que sur celui de la production fromagère et chacun de souhaiter que l'absence de prédation constatée puisse perdurer.

## L'excellence de nos fromages de nouveau primée

Déjà couronné champion du monde des fromages fermiers de brebis béarnais, à deux reprises, Jean Marc et Maxime Salies-Salet ont décroché un 3<sup>ème</sup> titre consécutif lors de la finale qui s'est déroulée à Lescun le 22 février dernier. Bien que réunissant les vainqueurs des 6 concours de fromages locaux d'Oloron, Escot, Tardets, Aramits, Laruns et Ogeu, il n'y a pas eu photo comme on dit dans le jargon sportif. Comme l'a d'ailleurs souligné le corse François Casabianca, président du jury « cette distinction récompense l'excellence tant sur le plan visuel (leur fromage est un bel objet) que gustatif pour ce qu'il vous raconte en bouche ». Habituee des podiums la famille Peset (Annie, Nicolas et Dominique) termine cette fois à la 3<sup>ème</sup> place. Bravo à tous pour ces récompenses qui font honneur à notre commune.



Réunissant 43 producteurs issus des trois vallées (Aspe, Ossau et Barétous) et du Piémont béarnais le premier concours « Les étoiles des crémiers » aura lui permis le 6 octobre dernier de faire connaître la production des fromages fermiers du Haut-Béarn à l'échelon national. Pour ce faire 50 échantillons avaient été expédiés dans toute la France chez des professionnels qui avaient pour consigne de remplir une grille de notation en ligne. Cette méthode originale a permis d'établir un palmarès rigoureux dans 4 catégories : chèvre, brebis, vache et mixte.

Et le moins que l'on puisse dire c'est que les couleurs de notre commune ont été portées haut, jugez plutôt :

Catégorie Brebis : vainqueurs Mireille et Gérard Tillous d'Arette

Catégorie Chèvre : vainqueurs Isabelle et Philippe Pacheu d'Arette

Catégorie Mixte : vainqueurs Régine et Jean Louis Miramon de Bedous ; 2<sup>ème</sup> Nicole et Joseph Cazette d'Arette

Catégorie Vache : vainqueurs Marion et Emmanuel Ossiniri d'Accous ; 2<sup>ème</sup> Florent Capéran de Sévignacq Meyracq ; 3<sup>ème</sup> Joseph Libarle Laborde d'Arette.

L'ambition de ce concours était de promouvoir à l'échelon national les fromages fermiers béarnais, renforcer leur notoriété et développer de nombreux débouchés pour les producteurs fermiers béarnais. On ne sait si tous ces objectifs auront été atteints mais nul doute qu'avec toutes ces distinctions beaucoup de fromagers savent désormais positionner Arette sur la carte de France.

## Plan Communal de Sauvegarde et téléalerte, deux outils pour la sécurité

Commune qualifiée à risques, en raison notamment du tremblement de terre de 1967, Arette s'est doté en 2012 d'une organisation des secours mobilisable en cas de catastrophe majeure. Ce Plan Communal de Sauvegarde (PCS) repose sur une étroite collaboration entre les pompiers et les personnes bénévoles de la commune qui sont identifiées dans ce document. Aux pompiers les missions de secours, aux membres du PCS les actions visant à mettre hors de danger la population lors d'évènement exceptionnels. A ce titre, le PCS précise l'organisation prévue par la municipalité pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.



Pour ce qui concerne Arette les risques sont nombreux : inondations et crues torrentielles, séismes, mouvements de terrain, avalanches, tempêtes, feux de forêts...

Concernant l'alerte, **la municipalité vient de se doter d'un outil de téléalerte** lui permettant d'informer simultanément toutes les personnes inscrites sur la base d'appel communale. Cette base comprend l'ensemble des numéros fixes inscrits dans l'annuaire qui sont publics ainsi que les numéros des portables et les adresses mails des personnes ayant rempli les formulaires d'inscriptions que l'on trouve actuellement sur le site internet de la commune arette64.fr.

En cas d'alerte, la Mairie d'Arette, adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier pour les informer de la nature du danger et leur donner des consignes pour se mettre en sécurité (Exemple « Restez chez vous » lors d'avis de tempête). En cas de non réponse à ces appels, ils seront répétés jusqu'à ce que la personne décroche et parle. Si tel n'est pas le cas, la mairie qui suit en direct, grâce à un tableau de bord, le déroulé de cette opération d'appels est évidemment informée et dépêchera alors une patrouille du PCS pour s'assurer que la personne n'est pas en danger. La société Ciitélécom retenue par la mairie compte parmi ses clients près de 800 communes (Lyon, Toulouse, Bordeaux...) plus de la moitié des préfectures, des hôpitaux, des SAMU, des SDIS et une centaine de site Seveso. A l'heure où de très nombreuses sociétés démarchent les mairies, cela nous a semblé être un gage d'efficacité et une garantie sur la confidentialité des données personnelles qui sont, nous le croyons, mieux protégées depuis l'entrée en vigueur en mai 2018 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Etre alerté en temps réel, voire par anticipation, peut s'avérer primordial. Ce ne sont pas les habitants et les élus des communes de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée qui diront le contraire, eux qui ont subi les inondations effrayantes consécutives au passage de la tempête Alex en octobre dernier.

Face au spectacle de désolation des populations de ces territoires, la municipalité par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé d'envoyer **une aide de 3000 € à l'Association des Maires des Alpes Maritimes**. La commune d'Arette se devait de faire un tel geste, elle qui bénéficia d'un soutien massif de la solidarité nationale au lendemain du 13 août 1967. Rester insensible à la détresse d'un territoire dont les infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration et de nombreux équipements publics ont été emportés par les flots eut été incompréhensible et rester indifférent devant l'évacuation de centaines d'habitants sinistrés et traumatisés eut été indécent.

## Camping municipal : une année que nous n'oublierons pas

Impacté comme bien des secteurs par la crise sanitaire Covid, le camping municipal du Pont de l'Arrou aura vécu une année des plus contrastée. Ce furent tout d'abord de très importants travaux d'embellissement conduits avec beaucoup de goût par Bernard Gonzalez qui, bien que malade, se sera investi sans compter pour remanier l'espace dédié aux campeurs. Avec l'aide de sa compagne Sylvie, un réel effort de fleurissement et la mise en place d'un jardin aromatique auront été les dernières opérations réalisées par ses soins durant la période du premier confinement tout comme la reprise complète de la berge de la rivière.



Jusqu'au bout de ses forces, il aura supervisé les travaux de construction d'un abri vélo sans pouvoir, trop affaibli par la maladie, assister à la remise du label accueil vélo délivré par l'Office de Tourisme au début de l'été. Disparu à 59 ans, Bernard Gonzalez restera pour beaucoup comme étant le gérant qui a profondément remanié notre structure municipale d'hébergements de plein air. Ses efforts n'auront pas été vains et nous savons qu'il était très heureux d'apprendre qu'au sortir du premier confinement, la fréquentation du camping municipal « son camping » était des plus encourageante.

Tenu par sa nièce Roxane durant le mois de Juillet puis par Stéphane Tournié propriétaire d'un mobil home, le camping municipal aura, en effet, connu cet été, comme partout en France, un regain d'intérêt du sans doute au besoin de s'évader. Au sortir de l'été et après une agonie des plus cruelles, Bernard Gonzalez décédait le 20 octobre. Lors du Conseil Municipal du 23 octobre, une procédure concernant le **recrutement d'un gérant pour le camping municipal** était votée. Comme indiqué dans cette délibération, la commission tourisme élaborait un cahier des charges permettant d'apprécier les compétences, la motivation et l'expérience des différents candidats afin d'en choisir un. A cet effet, un jury était constitué et retenait unanimement l'offre conjointe de Stéphane Tournié et de Mickaël Douanier qui après avoir été auditionnés par la commission tourisme du 14 décembre, se voyaient confier la gestion du camping municipal lors du Conseil Municipal du 18 Décembre dans les conditions évoquées page 13.

## La mise aux normes de l'adressage

Opération majeure de l'année 2020, rendue obligatoire pour permettre l'arrivée de la fibre optique mais aussi pour faciliter le travail des facteurs et des livreurs, sans compter celui des secours, la refonte complète des adresses aura mobilisé beaucoup d'énergie ces derniers mois. C'est tout d'abord l'ensemble des rues, routes, chemins et impasses qui ont fait l'objet d'un repérage précis avec un point de départ et un point terminal bien défini. Chacune de ces voies s'est ensuite vu attribuée un nom conforme aux exigences de la poste notre maître d'œuvre pour cette opération. Par exemple, la poste n'a pas accepté que la rue du Virgou puisse être coupée par les jardins de Salet ou que la rue principale puisse continuer de s'appeler « avenue » car non conforme à sa véritable définition qui précise qu'il s'agit d'une large voie rectiligne qui aboutit à une place, ce qui n'est évidemment pas le cas de la rue Marcel Loubens. Ceci étant fait, chaque bâtiment a reçu un numéro pair ou impair suivant son positionnement en partant toujours vers le centre du village. Tous les terrains constructibles du village ont reçu un numéro pour ménager l'avenir, ce qui a eu pour conséquence de bouleverser la numérotation existante. Pour les bâtiments situés en dehors de l'agglomération, c'est le nombre de mètres comptés depuis le départ du chemin qui a déterminé le numéro attribué. Bien que faisant l'objet de plusieurs contrôles quelques erreurs se sont cependant glissées parmi les 866 numéros attribués. Erreur que nous corrigeons dès lors qu'elles nous sont communiquées.



Comme vous l'avez sans doute lu dans le courrier qui a accompagné l'information concernant votre nouvelle adresse, la municipalité a souhaité profiter de cette opération pour faire apparaître, sur les plaques des rues réalisées par la fonderie Doutré d'Angers, les noms utilisés sur le cadastre Napoléonien dressé en 1838. Ecrite en occitan cette deuxième inscription de couleur jaune n'a évidemment rien d'officiel.

Elle a pour ambition de rappeler des informations relatives à notre passé comme par exemple « la place de la vaca », située devant l'hôtel de l'Ours qui nous indique que c'était autrefois l'endroit où se tenait le marché aux bestiaux avant de devenir après la grande guerre « la place de Verdun ». Arette comptant pas moins de 150 voies, c'est un travail fastidieux qui a été conduit durant le long confinement de Mars à Avril par un groupe de volontaires parmi lesquels Jean Claude Escarain et Hervé Couture n'auront pas été les moins valeureux. Qu'ils en soient ici remerciés.

Restait ensuite à mettre en place tout le matériel (piquets, plaques, numéros, boîtes à lettres collectives) en respectant scrupuleusement leur positionnement GPS. Pour ce faire et dans un souci d'économies nous avons opté pour un travail réalisé en régie. Nicolas Arrègle, Jean Lou Ipas et Alain Casse ont ainsi été recrutés durant quelques semaines avant que les services techniques ne terminent récemment le travail. Au total cette opération aura coûté 34 913 € entre le matériel (28 545 €) et le personnel (6 368 €). Reste pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait à communiquer à différents organismes votre changement d'adresse. Pour gagner du temps, vous pouvez utiliser la forme dématérialisée en allant sur le site Service-public.fr qui est un service gratuit par lequel vous accéderez au **téléservice : changement d'adresse en ligne** qui vous permettra d'informer simultanément plusieurs organismes publics ou privés.

## Personnel communal : des départs et des arrivées

Jeanne Loustalet ayant pris sa retraite fin février au titre d'Agent Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM), c'est quelques jours avant le confinement qu'un agréable moment est venu conclure 25 années de bons et loyaux services au profit des plus jeunes Arettois.



Au cours de cette sympathique réception où étaient conviés l'équipe enseignante et sa collègue Valérie Toni ainsi que l'ensemble du personnel communal, Mr le Maire, a tenu à la remercier chaleureusement. Il a aussi rappelé combien son investissement assorti d'une infinie patience et de beaucoup de douceur aura accompagné les premiers pas dans la vie en société de plus de 250 chérubins Arettois. Nul doute que beaucoup gardent en mémoire de merveilleux souvenirs de cet accompagnement et que tous, au-delà des remerciements se seraient associés aux vœux de longue et heureuse retraite formulés à l'issue de ce moment de convivialité.

Avec ce départ, c'est une page importante de l'école primaire qui se tourne et ce au moment où l'effectif de la maternelle dépasse la trentaine d'enfants. Cette réalité, plus la lourdeur du protocole COVID qu'il a fallu mettre en place au mois de Mai, ont conduit la municipalité à recruter Annabelle Souchet pour soulager Nathalie Fraysse dans sa tâche de maîtresse et de directrice d'école.

Dans un tout autre domaine, à savoir celui de l'anticipation, c'est le futur départ à la retraite de la secrétaire de mairie Annick Caubet qui a conduit le Conseil Municipal à créer, à titre temporaire, un autre poste de secrétaire pour permettre un passage de témoin sur trois mois.

A cet effet, Florence Ruscillo a été recrutée après avoir été auditionnée, comme trois autres candidates par un jury constitué du maire et de ses adjoints.

Résidente à Bidos, diplômée universitaire des métiers de l'administration territoriale, Florence a pris ses fonctions le 2 novembre dernier. Elle arrive dans notre collectivité dans un moment où le port du masque ne permet pas vraiment d'apprécier son sens de l'accueil et son généreux sourire. Cela n'altère en rien son désir d'apprendre et de connaître notre commune où les sujets sont nombreux à appréhender.

En charge de l'accueil et des services à la population, ce poste requiert des connaissances en matière d'état civil, d'urbanisme, de législation funéraire, sans compter la facturation de l'eau et de l'assainissement et celle du poids public ou bien encore la mise en œuvre et le suivi des élections pour ne citer que les tâches les plus importantes.

Sans oublier des spécificités locales en lien avec l'agriculture ou le tourisme qu'il lui faudra maîtriser dans quelques mois. Nul doute vu sa motivation et la pédagogie et la grande expérience de sa formatrice que Florence sera prête en Janvier pour assumer le remplacement d'Annick à qui nous souhaitons, par anticipation, une longue et heureuse retraite.



**INFOS**

**INFOS**

**INFOS**



## **Les masques de protection Covid-19 ne vont pas dans la collecte sélective !**

Suite à une recrudescence de la présence de masques dans la collecte sélective (capots jaunes et sacs jaunes) et afin de protéger les agents de collectes et de tri, le Sictom de la Communauté de Commune du Haut-Béarn souhaite rappeler ce message important : mouchoirs, masques, gants usagés sont à jeter dans un sac noir fermé avant de le mettre dans le bac des ordures ménagères. Jamais dans votre bac de tri.

## **Prévention des déchets**

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets. Aujourd'hui, **chaque habitant du Haut-Béarn produit 586 kgs de déchets par an**. Pour réduire mes déchets, je composte mes déchets biodégradables de cuisine et de jardin, et je réduis le gaspillage alimentaire en achetant la quantité juste et le bon produit. Pour mes courses « Zéro déchet » je prends mon cabas et mes contenants réutilisables. Je choisis des produits avec moins d'emballages. Je pense aux produits au détail ou en vrac. Je favorise les produits locaux ou avec un logo environnemental. Je donne mes livres, vêtements ou petits meubles en bon état et je répare mes appareils pour prolonger leur durée de vie. J'achète d'occasion, j'emprunte ou je loue. Je préfère les appareils sans pile, sinon j'utilise des piles rechargeables.

## **Les déchèteries passent au badge !**

Pour plus de facilité, plus de sûreté et plus de fluidité, les déchèteries du Haut-Béarn connaissent depuis plusieurs mois une transformation en profondeur : élargissement des heures d'ouverture et journée continue à Oloron Lanneretonne, vidéoprotection et télésurveillance 7j/7 et 24h/24, signalétique des bennes par des panneaux... Dans la continuité, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a décidé d'équiper ses déchèteries d'un système de gestion d'accès des usagers. Ce contrôle d'accès répond à plusieurs objectifs :

- 1) Limiter l'accès des déchèteries aux seuls usagers du territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.
- 2) Éviter la saturation du haut de quai pour un déchargement dans de meilleures conditions.
- 3)- Améliorer le service rendu aux habitants du territoire intercommunal grâce à une bonne connaissance statistique de l'usage des déchèteries.

## **Comment ça marche ?**

Le contrôle d'accès sera effectif au **1er avril 2021**. Dès le mois de février, les badges seront transmis aux communes qui proposeront une distribution en porte-à-porte ou lors de permanences en mairie. Cette carte vous servira à badger à l'entrée des huit déchèteries du territoire afin d'en avoir accès, aux horaires habituels d'ouverture. Elle sera à usage strictement personnel. Une seule carte par foyer sera délivrée, les propriétaires bailleurs devront la mettre à disposition de leurs locataires. En cas de perte, détérioration ou changement d'adresse, il faudra contacter le Sictom de la CCHB. Toute personne qui se présentera sans badge se verra refuser l'accès en déchèteries. Enfin, dans l'immédiat, aucune limitation du nombre d'accès n'est fixée au démarrage de la mise en place du contrôle d'accès par badge.

## **Rappel des dates des collectes et des bons gestes**

La collecte sélective pour les ordures recyclables (containers à capots jaunes) a lieu un jeudi tous les 15 jours (semaine paire). Pour ce début d'année 2021, ce sera le jeudi 14 janvier, puis le 28. Pour faciliter la collecte, n'oubliez pas de présenter votre bac au bord de la chaussée, poignée tournée vers la rue, la veille au soir de la collecte, respectez les consignes de tri (mémo tri sur le site internet du Sictom) pour l'environnement et pour les économies que cela génère (30 000 €, c'est le coût des erreurs de tri chaque année).

La collecte des ordures ménagères (sacs noirs dans containers verts ou noirs) a lieu tous les vendredis matin.

# La vie associative

**Barétous Solidarité** a tenu son assemblée générale annuelle, le 2 décembre 2020 à la salle Barétous-Roncal à Arette. Accueilli par le Maire, Pierre CASABONNE, le président, Michel NOUSSITOU, entouré du conseil d'administration, a rendu compte des activités de l'année et a présenté les projets de l'association, devant les élus municipaux et conseillers départementaux de la vallée, en présence des représentants des personnels, des membres du bureau du conseil de vie sociale et de quelques invités.

**Le rapport d'activités de l'année** fait état, d'une occupation à pleine capacité de la maison de retraite, du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) et de la plateforme de répit des aidants familiaux à domicile, 2 lits d'hébergement temporaire. L'accueil de jour du mardi est fermé en raison de la COVID.

**L'année 2020 restera marquée par le contexte de l'épidémie de COVID.** Le président est revenu sur les nombreux protocoles et procédures mis en place pour protéger les résidents et le personnel, depuis février, dès avant la 1<sup>ère</sup> vague, et encore à ce jour où la 2<sup>ème</sup> vague sévit à proximité. Il a fallu repenser toute l'organisation des accompagnements, l'accès du personnel, des intervenants extérieurs, des familles et des autres proches. Il a fallu adapter en permanence, en fonction de l'évolution du contexte épidémique et des consignes des autorités sanitaires, mais aussi en fonction du retour des expériences vécues. Il a fallu concilier sécurité et liberté, sécurité et réactivité, sécurité et progrès.



Le président a souligné la mobilisation remarquable de l'ensemble du personnel et de ses cadres dans la traversée de cette période, de la directrice, Anne-Marie CARRERE, avec la confiance des familles et l'appui du Conseil de Vie Sociale et de son président Daniel BISCAY. Le soutien est aussi venu par des dons multiples, collectivités de tout rang, entreprises, particuliers, pour des équipements de protection, à un moment où des risques de pénurie étaient craints.

**L'adaptation des locaux :** disposer de locaux neufs a été un atout mais la crise a révélé de nouveaux besoins. Le développement de la téléconsultation a demandé des équipements adaptés et une desserte en télécommunication performante. Le respect des protocoles sanitaires en période de canicules estivales rend nécessaire des compléments de climatisation. Pour répondre à ces besoins, des dons ont été mobilisés. Parmi ceux-ci, l'apport des caisses locales de GROUPAMA (10 000 €) et de la Fondation Crédit Agricole (11 600 €) est signalé. Leurs représentants ont été invités à l'assemblée générale. Leurs appuis significatifs ont permis de lancer et réaliser l'équipement en logiciels et instruments de médecine connectés et d'assurer une couverture WIFI de qualité dans toutes les chambres favorisant aussi les « télévisites » des familles (Cf photo page d'accueil WIFI jointe). Avec d'autres dons (SMACL, Caisse d'Épargne, Fondation des Hôpitaux de France) et 10 000 € de dons de particuliers de la vallée, un programme de 42 000 € de travaux d'urgence COVID a pu être financé.

**La santé financière de l'association :** les comptes 2019 de l'association, de la maison de retraite et du SSIAD sont équilibrés aux environs de 2 118 922 €. L'excédent de l'exercice (37 269 €) est affecté à la réserve de compensation des déficits pour les exercices ultérieurs. Le premier budget prévisionnel pour 2021 est approuvé à 2 103 460 € mais sera revu à la hausse en fonction de l'impact de la crise COVID.

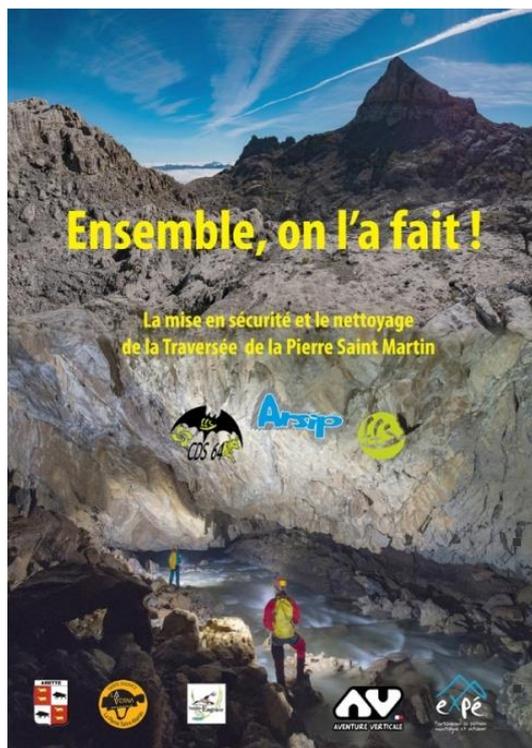
**La vie de l'association :** l'assemblée générale a complété son conseil d'administration en y élisant René GARAT (Arette) et Fernand REDONDO (Féas).

**Le soutien à l'association :** chaque année, les communes de la vallée attribuent une subvention de 1€ par habitant et un appel aux dons est lancé auprès des habitants de la vallée. Le Code Général des Impôts permet aux particuliers qui font un don à « Barétous Solidarité » de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de leur don (60 % pour les entreprises au titre du mécénat). Nombreux y souscrivent. L'association y est très sensible et remercie tous ces soutiens qui contribuent à ces projets.

**Le contact :** Association Barétous Solidarité - EHPAD "Résidence du Barétous" - Quartier Ripaüde -

64 570 ARAMITS - Courrier électronique : [direction@residencedubaretous.fr](mailto:direction@residencedubaretous.fr)

# Association de Recherche Spéléo Internationale de la Pierre (ARSIP)



Une vaste opération de nettoyage et de mise en sécurité de la traversée de la PSM s'est déroulée cet été durant un mois pour s'achever le mardi 28 juillet avec le déséquipement des puits de la Tête Sauvage. Elle avait commencé le 29 juin par l'équipement des mêmes puits.

Le projet avait été lancé en octobre 2019 avec la définition des objectifs et la constitution d'une équipe d'organisation. Ensuite, ça a été la recherche de financements, le choix des dates, la promotion de l'opération, les inscriptions, la gestion des plannings et surtout ne rien lâcher de l'affaire pendant la crise sanitaire du Covid19 ! Ne rien lâcher, gérer les moments de doutes, avancer même quand l'horizon s'obscurcissait et finalement réussir le pari.

## Premier bilan de l'opération :

88 participants dont 84 sous terre et 4 en gestion des activités de surface (navettes des véhicules et organisation des tâches).

16 équipes ont fait la traversée nettoyage ou rénovation des équipements fixes pour le secteur salle Cosyns – Tunnel du Vent.

3 équipes sont remontées depuis la Verna pour nettoyer le secteur Métro – Lépineux.

- 140 journées et 1427 heures de travail ont été nécessaires pour réaliser les objectifs.
- 1,5 m3 de déchets divers et d'anciens équipements ont été ressortis. Cela représente 5 à 600 kg car il y avait beaucoup de ferrailles. L'origine des déchets vient essentiellement des expéditions des années 50 et de l'émission de télévision de 1965 dans le puits et la salle Lépineux (pourtant déjà traités lors des opérations de 1992 et 2018). Viennent ensuite les détritrus, matériels et vêtements abandonnés par les spéléos et les anciens équipements fixes, cordes et fils clairs.

## Au final :

- La mise en sécurité de l'itinéraire Tête Sauvage – Verna est terminée. Elle avait commencé par plusieurs petites opérations entre 2015 et 2018 entre Verna et Navarre. Il faudra maintenant en assurer le contrôle et la maintenance.
- Le nettoyage a beaucoup avancé mais il reste encore quelques endroits à traiter. Ils seront signalés aux équipes qui viendront faire la traversée cet été et à l'automne. Souhaitons que la propreté retrouvée de l'itinéraire incitera toutes les spéléos à plus de respect du site. Les photographes pourront ainsi continuer à nous régaler des magnifiques paysages souterrains de la Pierre.
- Un grand merci aux 88 spéléos qui se sont investis dans cette opération et à ceux qui nous ont aidés ou soutenus.

## Partageons nos silences

Après avoir fondé l'association "Les Larmes des Anges", j'ai décidé de continuer seule sur ce cheminement. Et je continue de mettre en œuvre tout ce qu'il faut pour aider et accompagner les victimes de violences sexuelles, **avec le soutien de professionnels spécialisés dans ce type de traumatisme**. J'ai désormais créé un groupe de parole : "Partageons nos Silences", qui sera exclusivement localisé à Arette. Ce dernier permettra de partager tout ce que l'on ne dit pas, parce que l'on a honte, parce que l'on se sent coupable, parce que l'on a peur de ne pas être compris, parce que l'on a peur de ne pas être entendu ou encore pour d'autres raisons. Ce groupe de parole permettra de libérer ce poids qui oppresse et étouffe accompagné de personnes qui ont un vécu similaire. Un groupe de parole où chacun pourra évoluer à sa façon et où chacun apportera sa pierre à l'édifice de guérison de son voisin. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à venir à notre rencontre à la boutique Rêves & Anges ou appelez le [07 69 76 87 96](tel:0769768796).

Aurélié Bergerot

## La belle action de l'AAPPMA

Mi-septembre, alors que l'ensemble des cours d'eau du Béarn connaissent une sécheresse des plus sévères, les pêcheurs de l'AAPPMA de la Gaule Barétounaise, aidés de membres de la Fédération de pêche du 64 et des salariés de l'AAPPMA du gave d'Oloron ne sont pas restés inactifs face à une situation qui devenait critique pour les poissons vivant dans le Vert. Se retroussant les manches pendant trois jours, leur intervention a permis de sauver plus de 3000 truites piégées dans de petites mares et condamnées sans cela à une mort inéluctable. Relâchées en amont et en aval du secteur asséché entre Arette et Aramits, ces truites ont sans nul doute retrouvé leur habitat habituel dès que les conditions sont redevenues normales. Une belle action conduite de main de maître par le président Claude Peings et toute son équipe qui méritait d'être soulignée et dont le nombre de poissons sauvés atteste que le Vert est en parfaite santé. Une bonne nouvelle pour les défenseurs de la nature.

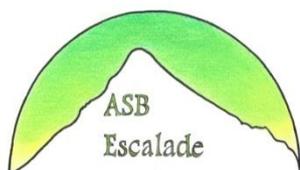
## Section Patrimoine du Barétous

La section Patrimoine de l'Association culturelle de Barétous a vu son programme 2020 bouleversé, habitués que nous étions à partager des sorties ou à défiler avec nos vieux tracteurs lors de la Fête des Bergers d'Aramits. Nous avons maintenu malgré tout la parution de nos deux bulletins « En Barétous, hier et avant-hier » distribués à nos adhérents moyennant une cotisation de 12 € payée à notre trésorier Francis Talou de Féas. L'été dernier, a paru sous l'impulsion de Baptiste Etchandy le livre de Jean Luc Casteig "Arette, un village béarnais dans la grande guerre". Ce sont 200 pages bien documentées qui ont pu être éditées par la section Patrimoine grâce au concours financier de la Caisse locale de Groupama et de la municipalité d'Arette. Tous ceux qui s'intéressent à la vie locale et à cette douloureuse épreuve peuvent se le procurer au prix de 10€ au secrétariat de la mairie d'Arette.

Cet automne nous avons accueilli avec plaisir la donation des filles de Monsieur Jean Jacques Cazaurang. Il s'agit de multiples objets liés à la vie pastorale et à l'habitat du début du XXème siècle faisant partie de la collection privée de notre ancien Président Fondateur.

Nous voulons remercier la municipalité d'Arette pour sa contribution et son soutien qu'elle nous apporte. Nous vous souhaitons à tous une Meilleure Année 2021.

Jean-Claude Escarain



## ASB Montagne et Escalade

Bonjour à tous !

Tout d'abord, l'équipe de l'ASB Montagne et Escalade vous souhaite une excellente année 2021. Notre club, affilié à la FFME, bien que tout récent ne reste pas inactif ! Nous intervenons beaucoup sur les sites de la vallée pour les entretenir, les agrandir et bien sûr pour travailler les voies d'escalade ouvertes !

La crise sanitaire ne nous a toujours pas permis d'aller à votre rencontre pour vous faire partager notre passion. Dès que possible nous organiserons des initiations pour la découverte de l'escalade sur structure artificielle ou en pleine nature. Nous souhaitons dans un premier temps fédérer un groupe de grimpeurs et à l'avenir monter une école conviviale pour accueillir tous ceux qui le souhaiteront. En plus de l'escalade, nous pourrons aussi proposer en fonction des saisons, de la randonnée, des sorties en raquettes à neige ou du ski de rando. N'hésitez pas à nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : [contact.asb.escalade@gmail.com](mailto:contact.asb.escalade@gmail.com), afin que nous puissions vous informer des actions menées par le club.

Bien sportivement

- Laurence Lagrave- Présidente de l'ASB Montagne et Escalade



## ASB Pelote

Comme de nombreuses activités associatives, l'ASB a vu ses activités habituelles rectifiées en 2020. Pour autant, la rentrée de septembre 2020 a suscité un réel engouement de la part des jeunes pilotaris, ce qui nous remplit de bons espoirs pour 2021.

### **Une Ecole de Pelote labellisée**

Un nouvel élan très porteur lors des inscriptions est à noter pour l'Ecole de Pelote d'ARETTE en septembre 2020. En effet, après une large représentation du nombre de jeunes licenciés pour la saison 2019-2020, notamment chez les tout jeunes, qui se lancent dans cette discipline, la rentrée 2020-2021 a entériné l'engouement pour la pelote. 36 jeunes de 5 à 14 ans sont inscrits à l'ASB d'Arette en 2020-2021.

Les entraînements ont lieu le mardi (3h) et le jeudi (2h) à la salle N.Paillou d'ARETTE, avec Kévin Pucheux. Comme quasiment toutes les activités sportives, la FFPB (Fédération Française de Pelote Basque) a imposé aux clubs un arrêt de la pratique au printemps 2020 lors du 1er confinement, et en novembre décembre 2020.

En principe, les cours reprendront le 5 janvier 2021 avec Kévin Pucheux. Notons que notre animateur sportif s'illustrant régulièrement aux championnats du Béarn et de France en trinquet et mur à gauche et comme sélectionneur des moins de 22 ans, nos jeunes joueurs sont forts de ses précieux conseils.

Le club compte aussi 13 licenciés séniors, 8 hommes et 5 femmes, qui disputeront les tournois locaux d'Arette, Lanne, Ogeu, Moumour, Esquiule, Jurançon avec toujours autant de plaisir et de fougue, dès que la situation sanitaire se rétablira.

En outre, l'ASB est fière d'avoir obtenu de la Fédération Française de Pelote Basque le label 2020-2024 « d'Ecole de pelote avec qualité d'accueil et d'encadrement, politique sportive complète et variée, valorisation des bénévoles/éducateurs/dirigeants et fidélisation de ses effectifs. »

### **Résultats sportifs :**

#### JEUNES :

En plus des rencontres « Poussinades » organisées par le comité du Béarn, auxquelles ont participé nos jeunes de l'Ecole de Pelote d'ARETTE en janvier 2020, l'ASB est fière des résultats suivants :

Au tournoi de Moumour mur à gauche en février 2020, Tom Pasquinelli et Benoît Le Minh Viem sont arrivés jusqu'en finale.

En Championnat du Béarn Baline mur à gauche, certes suspendu pour 2e confinement en novembre 2020, nous avons engagé Benoît Le Minh Viem et Tom Pasquinelli et Lucas Murzeau.

#### ADULTES :

Côté adultes, Clément Erreçaret/ Thomas Chieux et Gaby Voisin/Sylvain Mora se sont engagés en championnat mur à gauche gomme pleine cet automne 2020.

### **Tournoi de pelote ASB 2021 :**

Le tournoi de gomme pleine d'ARETTE (90 équipes concurrentes en 2019) se déroulera à la salle Nelson Paillou de mars à juin 2021. Une 15aine d'arbitres sympathisants du club portent cette compétition avec brio !

### **Soirées estivales au fronton**

A l'été 2021, l'ASB organisera de nouveau les très attendues soirées de démonstration de pelote-pastech, avec une partie de pelote féminine en gomme pleine et une autre, masculine, en Joko Garbi. La période estivale 2020 n'a hélas pas permis de réaliser ces soirées à cause du contexte sanitaire, ce qui a bien manqué aux habitués de ce rituel du mardi soir. Mais la page 2021 arrive et les bons espoirs avec !

Ces bons moments sportifs seront l'occasion d'une découverte de la pratique pour les touristes, et de retrouvailles entre barétounais, autour d'un verre de bière et des traditionnels pastetchs façonnés sur place. L'ASB Pelote remercie le public fidèle et tous les bénévoles qui contribuent à l'animation de ces soirées estivales dont le succès ne faiblit pas.

**Meilleurs vœux sportifs pour 2021 !**

**Le bureau de l'ASB Pelote et tous ses membres**

**L'A.D.M.R. DU BARÉTOUS** contribue à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, handicapées ou malades grâce à ses services sur mesure : aide à la personne, ménage, repassage, courses, portage de repas, etc...

Ce soutien et cet accompagnement aux gestes élémentaires de la vie quotidienne, permettent aux personnes aidées de rester chez elles et de retrouver une certaine autonomie.

**Sortie d'hospitalisation** : possibilité de bénéficier d'une A.R.D.H. (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation).

**Retour de maternité difficile** : demande à faire auprès de votre Caisse d'Allocation Familiale.

**Votre mutuelle** peut prendre en charge certaines heures pour l'entretien de votre lieu de vie afin que vous vous rétablissiez plus rapidement.

→ Demandes à faire auprès de l'Assistante Sociale de l'établissement **pendant l'hospitalisation.**

**Intervention possible également chez des personnes valides** désirant bénéficier temporairement ou à long terme, d'une aide pour des raisons personnelles : vie professionnelle intense, enfants bas âges, confort personnel, etc...

**SERVICE D'AIDE à DOMICILE** ☎ : 05 59 88 95 40 - ✉ : [baretous@admr64.org](mailto:baretous@admr64.org)

*Selon la situation des demandeurs, différents types d'intervention peuvent être pratiqués :*

**Service Prestataire** → **L'A.D.M.R. est l'Employeur** :

\* Constitution d'un dossier de « Demande d'Intervention d'une Aide à Domicile »

**Service Mandataire** → **La Personne aidée est l'Employeur** :

\* Constitution d'un contrat avec une salariée relevant de la convention collective des employées de Maison



**Demande de participation aux frais auprès :**

\* Du Conseil Départemental (APA, Aide sociale)

\* De la Caisse de Retraite Principale (MSA - CARSAT - RSI - MGEN - CDC EDF - ONAC ...)



**PORTAGE DE REPAS** – Occasionnel ou Régulier - Gestion par le CAPA - Comité d'Aide aux Personnes Agées d'Oloron-Sainte-Marie Tél. : **05 59 34 63 64** ou **07 88 36 12 52**

**Nos PARTENAIRES :**

*Conseil Départemental 64 - Pôle Autonomie SDSEI - PTA64 - CARSAT  
EHPAD Résidence du Barétous - SSIAD - HAD Béarn & Soule - CoordiSanté B&S*

*Cabinets Médicaux & Infirmiers - Equipe Spécialisée ALZHEIMER - Communauté du Haut Béarn - Mairies du Canton du Barétous - CAPA ...*

**ADMR DU BARETOUS 3 Espace Jean-Marie LONNE-PEYRET 64570 ARETTE**

**Ouverture du Lundi au Vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures**



*En raison de la situation sanitaire  
la cérémonie des vœux  
de la Municipalité est annulée*



*A tous nos lecteurs, bonne année 2021*



*Informations pratiques*

***Depuis mars 2018 la mairie n'est plus ouverte au public le lundi***

❖ ***Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arrette***

- *Du mardi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h*
- *Le samedi matin : de 9 h à 12 h*

❖ ***Toute personne désirant diffuser une information dans le bulletin municipal peut adresser un courrier à la Mairie d'ARETTE, en précisant l'objet « Bulletin municipal ».***

❖ ***Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie***

❖ ***Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : [arette64.fr](http://arette64.fr)  
Il vous renseignera sur tout ce que vous devez savoir sur la vie de la commune sur le plan administratif et sur l'actualité.***

*Selon la Loi de juillet 1881 sur la publication des journaux municipaux : dépôt légal en cours. Directeur de publication : Mr Pierre Casabonne*